

# Procès-verbal & Délibérations

## Conseil d'administration

**Mardi 15 octobre 2024**

Espace Cuzon





**Conseil d'administration**  
**Quimper Cornouaille Développement**  
**15 octobre 2024**

## **Procès-verbal de réunion**

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Thomas FEREC (QBO); Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.); Gilles SERGENT (CCCSPR); François MARTIN (DDTM) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ; Albert BILLON, Gwenaëlle MUZELLEC, Hélène LE ROUX, Malvina DAUDUS, Nathalie PIRIOU (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration) :

Olivier BELLEC (CCA) a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Josiane KERLOC'H (CCHPB) a donné pouvoir à Gilles SERGENT (CCCSPR) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Daniel LE BIGOT a donné pouvoir à Marc ANDRO ; Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; David LESVENAN (Symescoto) a donné pouvoir à Marc ANDRO (QBO) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ;

Membres excusés :

Alain ESPINASSE (Préfecture du Finistère) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Marie-Noëlle PLENIER ;

Autres participants sans voix délibérative :

Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Carole ESCARAVAGE, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF, Soisik DIJON (QCD) ;

---

**Le 15 octobre 2024**, les membres du Conseil d'administration se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 9h45 et constate que les quorums sont atteints : 22 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

L'instance ainsi constituée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

### **Affaires générales**

1. Procès-verbal des CA et AG du 14 mai 2024 (*pour validation*)
2. Programme partenarial et budget prévisionnels 2025 : préparation, méthodologie, calendrier (*pour validation*)
3. Conventions Région Bretagne et QCD (*pour validation*)
4. SEML Quimper événements : changement de statuts – cession des parts sociales (*pour validation*)

### **Transitions énergétiques**

5. Service public de la rénovation de l'habitat : positionnement de Réseau TYNEO (*pour information*)

### **Aménagement et urbanisme**

6. Etude spécifique « Meublés de tourisme » - Organisation d'un RDV de l'habitat thématique et publication (*pour information*)
7. Publication du Focus planification #1 : la mise en œuvre du ZAN (*pour information*)

### **Développement territorial**

8. Attractivité économique et territoriale (*pour information*)
9. Destination touristique : point à date (*pour information*)
10. Synthèse et suite des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille (*pour information*)
11. Renouvellement des membres du Conseil de développement (*pour information*)

### **Questions diverses**

12. Calendrier prévisionnel des instances et événements (*pour information*)

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un rapport complémentaire sera soumis à délibération, concernant le renforcement de l'équipe tourisme de QCD.

## **1. Procès-verbal des Conseil d'administration et Assemblée générale du 14 mai 2024**

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé accompagné des délibérations et des annexes.**

## **2. Programme partenarial et budget prévisionnels 2025 : préparation, méthodologie, calendrier**

Isabelle ASSIH présente le rapport et évoque le calendrier des rencontres organisées dans les EPCI. Elle souligne que le programme de travail comporte les fondamentaux qui constituent le socle des actions de l'Agence ainsi que les demandes spécifiques des membres. Elle précise qu'elle a demandé la présentation d'un budget prévisionnel à l'équilibre, rappelant que celui de 2024 était en déficit.

Elle évoque un contexte difficile dans l'ensemble des structures et explique la volonté de préfigurer certaines grandes orientations pour 2026.

Concernant les acteurs impliqués, Isabelle ASSIH interroge sur la présence du SIOCA, alors que les autres SCoT ne sont pas associés. Tristan DOUARD répond que, n'étant pas membre du Bureau, le SIOCA a exprimé le souhait d'être associé pour coordonner les travaux. Il précise que le SCoT de l'Odet est représenté au Bureau par sa présidente, tandis que le SCoT de CCA est géré directement par l'EPCI, dont le président est membre du Bureau.

En ce qui concerne la méthodologie, Isabelle ASSIH insiste sur la nécessité d'établir des points réguliers avec les services de QBO et les autres EPCI afin d'assurer le suivi des actions inscrites au programme de travail. L'objectif, dans ce cas précis, est de valider la méthode de préparation.

François MARTIN juge cette démarche excellente en termes de contenu et de méthode, et exprime le souhait que la même concertation soit menée avec les services déconcentrés de l'État.

Forough-Léa DADKHAH sollicite également l'association de la Région, tandis qu'Albert BILLON propose d'inclure la société civile dans ce processus.

La Présidente propose alors d'intégrer l'État, la Région et le Conseil de développement au processus de préparation.

Le sujet n'appelant plus de question ou de commentaire, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les modalités de préparation du programme partenarial et du budget 2025, avec l'ajout de l'Etat, de la Région et du Conseil de développement à la liste des acteurs associés, et confirme avoir pris connaissance du document de travail annexé.**

### **3. Conventions Région Bretagne et QCD**

Tristan DOUARD rappelle que la Région Bretagne est adhérente à QCD en vertu des statuts. L'objectif est de formaliser davantage le lien entre les agences d'urbanisme et la Région. Deux conventions sont ainsi soumises à validation. La première est une convention-cadre entre les quatre agences d'urbanisme bretonnes et la Région, portant notamment sur le suivi de la consommation foncière, avec la Région assurant la gouvernance régionale pour l'accompagnement des SCoT. La seconde convention, bilatérale, vise à sécuriser la relation entre les deux structures, renforçant son cadre juridique.

François MARTIN souligne que, sur le fond, cette démarche est très positive, et il considère que disposer d'un MOS (Mode d'Occupation des Sols) est une chance pour la Bretagne. Il relève cependant une erreur dans la convention : elle fait référence à l'article L121-3 du Code de l'urbanisme, alors qu'il s'agit de l'article L132-6. De plus, le préambule est incomplet.

Isabelle ASSIH confirme que ces rectifications seront apportées aux conventions, mais déplore le manque d'accompagnement de l'État sur les questions foncières. François MARTIN ajoute que tous rencontrent des difficultés, soulignant que la loi a été mise en place rapidement.

Isabelle ASSIH insiste sur le fait que les élus locaux se retrouvent en première ligne pour des lois qu'ils n'ont pas votées, même si ces lois sont indispensables. Elle regrette également l'absence de règles claires entre les communes, se demandant ce qu'il se passe en cas de surconsommation de foncier. Cette situation est, selon elle, instable et inconfortable.

Thomas FEREC souligne qu'il y a de nombreux aspects à revoir dans le texte de la loi.

Isabelle ASSIH, en tant que présidente de SCoT, trouve que la mise en œuvre opérationnelle est particulièrement complexe et peu définie. Elle attend des retours de l'État ou de ses services, notamment concernant les arbitrages et les sanctions en cas de dépassement.

François MARTIN rappelle que les services de l'État tentent de les accompagner, et que la Bretagne dispose déjà de nombreux outils, tels que le SRADDET et les SCoT, rendant la situation moins difficile que dans d'autres régions. Il fait également référence au club « Planif & territoires » qui travaille à la fin de l'étalement urbain et à ses alternatives positives. Toutefois, Isabelle ASSIH reste préoccupée par le manque de réponse concernant les mécanismes de contrôle et d'arbitrage.

Jocelyne POITEVIN soulève également la question des EPCI qui, même s'ils peuvent conseiller les communes, n'ont pas le pouvoir de les sanctionner en cas de non-respect des règles.

Albert BILLON propose d'élargir la réflexion à un niveau législatif, en interpellant les députés et sénateurs pour qu'ils adaptent le Code de l'urbanisme aux réalités locales. Il souligne le décalage entre la société civile et les élus, et s'inquiète des potentielles tensions que cela pourrait générer.

Stéphane LE DOARE fait remarquer qu'auparavant, les parlementaires étaient souvent d'anciens élus locaux, plus conscients des réalités du terrain. Il évoque également la question des communes littorales et des défis posés par la Loi Littoral.

Michel COTTEN rappelle que, grâce à la Région, la Bretagne est relativement bien lotie. Il cite la conférence des SCoT qui, sur la question de l'eau, est remplacée par la conférence régionale de gouvernance et la difficulté à suivre le modèle d'aménagement face aux contraintes de la loi ZAN. Le processus est long et complexe, mais la loi est en constante évolution.

Thomas FEREC évoque les questions de centralité et la gestion des terrains agricoles, où il est parfois plus avantageux de consommer en périphérie qu'en centre-ville.

Isabelle ASSIH fait référence à la publication sur le ZAN, objet du rapport n°7.

Marc ANDRO craint que la complexité de la mise en œuvre ne finisse par générer des recours juridiques, créant des charges importantes pour les tribunaux administratifs.

François MARTIN reconnaît cette réalité et insiste sur l'importance d'apprendre à travailler différemment, en parallèle à la décroissance de la consommation foncière. Il apprécie particulièrement la perspective ouverte par le dernier paragraphe du focus sur le ZAN, qui suggère cette nouvelle approche.

Isabelle ASSIH fait référence à l'événement organisé par l'Agence en 2023 sur le thème « Comment faire plus avec moins », soulignant son grand intérêt.

Albert BILLON attire l'attention sur la difficulté d'appliquer une loi complexe et empilée avec d'autres réglementations.

Tristan DOUARD confirme que les futurs travaux de l'Agence incluront des actions d'accompagnement sur la sobriété foncière et les nouveaux modes d'urbanisation, et propose de poursuivre dans ce sens.

François MARTIN félicite l'Agence pour le travail exemplaire accompli depuis 2022.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les conventions et autorise la Présidente à les signer.**

#### **4. SEML Quimper Evènements : changement de statuts – cession des parts sociales**

Isabelle ASSIH présente le rapport. Dans le cadre de la future grande salle événementielle, la transformation de la SEML en SPL est envisagée, afin de permettre une gestion plus rapprochée des équipements et une stratégie financière plus directe. Quimper souhaite avoir un contrôle plus étroit, avec une intervention plus réactive. Le modèle de la SPL est jugé le plus adapté, ce qui implique qu'il n'y aura plus de partenaires privés. Les actionnaires, dont QCD pour trois actions, seront remboursés. Au-delà de l'aspect financier, il est souhaité de maintenir les partenariats pour dynamiser le territoire. Isabelle ASSIH informe qu'une visite du chantier aura lieu le 22 octobre, et tous les partenaires y seront conviés.

Une réécriture du rapport sera effectuée pour clarifier certains points, notamment : « remboursement *par* et non *à* ».

Albert BILLON souligne que le Chapeau Rouge pratique des tarifs de location cinq à six fois plus élevés que d'autres équipements sur le territoire.

Isabelle ASSIH répond que ces tarifs sont principalement dus aux frais de structure, notamment après la crise de la Covid-19 et l'inflation, en particulier les coûts énergétiques. Les frais de fonctionnement sont considérables, et elle espère qu'avec la SPL, il sera possible d'agir sur ces coûts. Elle précise que le Chapeau Rouge est un centre de congrès, et qu'il n'y a pas de surnombre en termes de ressources humaines. Bien qu'elle reconnaisse les difficultés évoquées par Albert BILLON, elle rappelle que la salle Dan Ar Braz a été construite lors du précédent mandat, ce qui a affecté l'utilisation du Chapeau Rouge. La reprise en gestion directe via la SPL devrait permettre une gestion plus efficace.

Marc ANDRO ajoute que les locations ne couvrent pas les coûts. Si des subventions publiques sont allouées, elles devront être clairement mentionnées.

Concernant le taux d'occupation, Isabelle ASSIH précise qu'il y a beaucoup d'événements organisés, dont un grand nombre sont gratuits et ouverts aux habitants. Elle admet que la communication autour du dernier événement (Défi Climat) n'a pas été suffisamment relayée auprès du grand public, mais souligne que le Chapeau Rouge reste un lieu destiné aux habitants de l'agglomération. Elle cite pour exemple les Assises de la Sécurité qui sont un événement gratuit, ouvert au public sur inscription.

Elle conclut qu'il est nécessaire d'optimiser l'utilisation de la salle, de monter en puissance et peut-être de réévaluer les tarifs.

Les communes de l'agglomération qui souhaitent adhérer à la SPL devront acquérir des parts. La Ville de Quimper va adhérer à la SPL et pourrait confier la gestion de la salle Dan Ar Braz ou des futures halles du centre-ville de Quimper à cette structure. Cependant, elle souligne que les halles représentent un coût important pour la collectivité, car le prix de mise en location des échoppes dépasse largement les loyers perçus. La SPL est un modèle flexible qui pourrait s'adapter à ces défis.

Le sujet n'appelant plus de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, sous réserve de corrections mineures de texte :**

- **valide la vente à la ville de Quimper d'une action et à QBO de deux actions de la SAEM Quimper Evènements, pour un montant total de 1 500 € ;**
- **renonce au droit de préemption que QCD détient en tant qu'actionnaire de la SAEM Quimper Evènements ;**
- **autorise la signature des actes correspondants par le vice-Président de QCD.**

## **5. Service public de la rénovation de l'habitat : positionnement de Réseau TYNEO**

Isabelle ASSIH invite Gilles SERGENT à présenter rapidement le rapport pour information, en précisant que le Bureau avait déjà décidé du maintien de Réseau TYNEO dans sa forme actuelle.

Nicolas KERLOCH mentionne une réunion technique à Brest où la Région a exprimé son intention de s'engager pour 2025. Bien que cette intention ne soit pas encore validée, une confirmation est attendue d'ici la fin octobre, avec une validation définitive prévue pour le 2 décembre en Commission permanente du Conseil régional. Il reconnaît que ce calendrier tardif rend difficile le positionnement des EPCI dans un délai contraint. Il précise également que la Région souhaite contractualiser avec les acteurs et porteurs de SARE, dont QCD. Les pactes seront signés entre l'ANAH et chaque EPCI ou territoire d'EPCI.

En termes de financement, dans le scénario « renforcement » (ETP+1), le coût total de Réseau TYNEO s'élèverait à 400 k€. Dans cette projection, les pactes territoriaux devraient permettre aux EPCI ou groupement d'EPCI d'obtenir 200 k€ de subvention. QCD via la Région Bretagne pourrait obtenir 100 k€. Le reste à charge pour les 4 pactes serait réparti ainsi : 36 k€ pour QBO, 11 k€ pour le Pays Fouesnantais, 19 k€ pour CCA et 34 k€ pour le SIOCA.

Isabelle ASSIH précise que ces informations viennent compléter les éléments pris en compte lors de la dernière réunion du Bureau, qui s'était prononcé pour un maintien du fonctionnement actuel. Elle propose de réinscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain Bureau, prévu le 11 décembre, afin de disposer de toutes les informations nécessaires pour envisager une éventuelle évolution. Le contexte national impose de rester prudent.

Gilles SERGENT rappelle que les EPCI doivent confirmer leur souhait de maintenir Réseau TYNEO et les invite à répondre au courrier envoyé par QCD en mai dernier.

Albert BILLON demande confirmation qu'il existe bien trois scénarii possibles et que le renforcement de l'équipe n'est pas encore acquis.

Isabelle ASSIH confirme cela, en précisant qu'avant l'été, le Bureau avait opté pour le scénario d'un +1 ETP, mais que le contexte actuel a conduit au statu quo. Cependant, cette position pour 2025 est susceptible d'évoluer encore, et elle n'exclut pas une évolution du service vers le scénario « développement » en 2026.

Nicolas KERLOCH confirme cette possibilité, mais attire l'attention sur le risque de ne pas disposer des compétences formées et opérationnelles au moment voulu.

Gwenaëlle MUZELLEC souligne la complexité de ces changements, qu'elle qualifie « d'usine à gaz ». Elle déplore que le particulier ne puisse plus être correctement accompagné, car les MAR et les nombreuses strates administratives récupèrent les certificats d'économie d'énergie à tous les niveaux, laissant peu de marge pour le particulier.

Isabelle ASSIH fait référence à l'incohérence du projet de loi de finances concernant la transition énergétique et ses effets négatifs sur les artisans et les particuliers.

Thomas FEREC partage son expérience personnelle, indiquant que le processus est ingérable sans l'aide d'un professionnel, ce qui entraîne de nombreux abandons. Il souligne également l'incapacité actuelle de Réseau TYNEO à répondre à toutes les demandes.

Isabelle ASSIH confirme que Réseau TYNEO reste l'outil principal pour la Cornouaille. Bien que la Région ait apporté de bonnes nouvelles, il est essentiel de s'assurer que chaque EPCI puisse suivre. Le sujet sera donc inscrit et retravaillé lors de la prochaine réunion du Bureau.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **6. Etude spécifique « Meublés de tourisme » - Organisation d'un RDV de l'habitat thématique et publication**

Stéphane LE DOARE présente le rapport. Il constate que de plus en plus de logements sont transformés en meublés de tourisme, ce qui rend difficile l'accès au logement pour les habitants. Bien que la législation soit en place, le décret d'application est encore attendu. Il mentionne que Quimper a déjà instauré l'obligation d'inscription pour la taxe de séjour.

Il évoque également la loi sur l'énergie, qui n'impose pas aux logements de tourisme de respecter les obligations de rénovation énergétique.

Hélène LE ROUX souligne un problème concernant les déclarations sur les plateformes de réservation, où le nombre de personnes déclarées est souvent réduit pour payer moins de taxe de séjour.

Isabelle ASSIH met en avant la nécessité de renforcer les contrôles, mais cela nécessiterait plus d'agents, ainsi qu'un durcissement de la réglementation. Elle évoque également la possibilité d'envisager des quotas par quartiers.

Nathalie PIRIOU informe qu'en tant qu'hôtelière, elle a lancé une procédure contre AirBnB avec 26 autres hôteliers.

Gwenaëlle MUZELLEC pointe le décalage entre les « professionnels » possédant plusieurs logements et les particuliers, ainsi que le problème des sous-locations illégales.

Marc ANDRO estime que la part de la taxe d'habitation est significative dans les recettes de QBO et d'autres EPCI. Si les résidences principales sont exonérées, les résidences secondaires ne le sont pas, et le flux saisonnier engendre des coûts. Plutôt que de réduire les avantages fiscaux, comme le propose Annaïg LE MEUR, il préconise une augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

qui bénéficierait directement aux collectivités locales. Cette mesure n'affecterait pas les particuliers qui louent une partie de leur logement, mais inciterait les propriétaires de résidences secondaires à les louer.

Albert BILLON demande si l'événement du 13 décembre sera un moment politique ouvert au grand public.

Stéphane LE DOARE précise que l'événement aura pour objectif de diffuser l'étude et de sensibiliser sur ce sujet, sans être un forum grand public.

Malvina DAUDUS attire l'attention sur la différence de taxation sur les bénéfiques : 70 % pour une location annuelle contre seulement 30 % pour les locations touristiques, et elle soutient la proposition d'Annaïg LE MEUR de réduire cet avantage fiscal pour les meublés de tourisme.

Hélène LE ROUX mentionne que les avantages fiscaux des meublés sont souvent détournés.

Thomas FEREC s'interroge sur la manière de favoriser la construction de logements tout en facilitant leur accès, notamment via les bailleurs sociaux et les collectivités.

Stéphane LE DOARE remarque que les propriétaires privés sont de plus en plus réticents à louer leurs biens, en raison de nombreuses protections en faveur des locataires, de la peur des dégradations ou des impayés, ainsi que des difficultés à expulser les mauvais locataires. Cela rompt le parcours résidentiel et pousse de nombreux propriétaires à laisser leurs logements vacants plutôt que de prendre ces risques.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **7. Publication du Focus planification n° 1 : la mise en œuvre du ZAN**

Isabelle ASSIH invite les membres du Conseil d'administration à diffuser cette publication dans leurs réseaux.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **8. Attractivité économique et territoriale**

Marc ANDRO rappelle les événements et salons organisés par l'équipe attractivité, dont l'objectif est de renforcer l'hospitalité pour les nouveaux actifs en impliquant fortement les recruteurs et les employeurs.

Forough-Léa DADKHAH évoque la loi sur l'insertion par l'emploi, qui se décline en trois niveaux : régional (Région et partenaires sociaux), départemental (Préfet et présidents des Départements) et local / CTEF [Commission territoriale emploi formation] (État et Région). Le décret permet aux EPCI de participer à ce processus. Elle s'interroge sur la possibilité de représenter les EPCI, et propose que le Bureau soumette une proposition au Préfet d'un EPCI cornouaillais délégué. Elle soulève également la question : QCD doit-elle être impliquée ou non ? Représenter les 7 EPCI semble trop complexe, d'où l'intérêt de se regrouper

8

à l'échelle de la Cornouaille pour agir concrètement sur des sujets tels que l'emploi, la formation et le recrutement. Elle insiste sur l'urgence de cette démarche et propose de contacter le Préfet afin de solliciter l'implication des EPCI.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **9. Destination touristique : point à date**

Gilles SERGENT présente le rapport. La question des Maisons de la mobilité sera particulièrement suivie par Isabelle ASSIH et Marie-Pierre JEAN-JACQUES pour QBO.

Concernant l'ouverture des entreprises au public, Isabelle ASSIH se dit surprise qu'une seule entreprise soit concernée pour QBO.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant plus de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **10. Synthèse et suite des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille**

Albert BILLON présente le rapport, rappelant que la culture et la langue bretonnes contribuent au dynamisme du territoire. Il souligne que les acteurs dans ce domaine sont souvent en grande fragilité et qu'une attention particulière doit leur être portée. Ces acteurs se connaissent peu et collaborent rarement.

Pour envisager l'avenir, le Conseil de développement de Cornouaille (CDC) a décidé de confier une mission à un groupe de quinze jeunes répartis sur tout le territoire. Ce groupe travaillera tout au long de l'année pour formuler des propositions visant à sensibiliser les élus.

Un autre sujet important est celui de l'eau. Le CDC s'est rapproché de l'école d'ingénieurs ESIAB, rattachée à l'UBO, pour étudier la relation entre l'eau et les entreprises, notamment les industriels qui en sont de grands consommateurs. Le CDC travaillera avec ces jeunes, qui se destinent principalement au secteur de l'agro-alimentaire, pour évaluer le coût réel de l'eau, sa valeur, et réfléchir aux politiques publiques en la matière. Ce projet s'inscrit dans un effort de renouvellement générationnel.

Stéphane LE DOARE propose d'ajouter à cette thématique les enjeux liés à l'entretien et au renouvellement des ressources en eau.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **11. Renouvellement des membres du Conseil de développement**

Albert BILLON présente le rapport, rappelant que le renouvellement des membres est toujours en cours. Une vingtaine de membres actuels souhaitent continuer, tandis que 20 nouveaux membres potentiels sont prévus. Le CDC devrait donc compter environ soixante membres. Les problématiques liées à la mer suscitent un fort intérêt, et on note une présence marquée des acteurs du Cap-Sizun. Albert BILLON remercie Gilles SERGENT pour l'article de presse. Tous les EPCI ont répondu, à l'exception de QBO, qui est encore en attente.

Il rappelle également que la parité doit être respectée, et qu'il y a actuellement un léger déficit de femmes. Il insiste sur l'importance de la parité pour garantir un renouvellement équilibré et dynamique, et permettre à Quimper Cornouaille développement de bénéficier du soutien financier de la Région. La liste définitive des membres sera soumise au Bureau, en vue d'une assemblée de lancement du nouveau mandat des membres du CDC prévue le 28 novembre.

Par ailleurs, les Assises citoyennes de la mer et du littoral se tiendront le 3 décembre à Fouesnant, et porteront sur l'éolien en mer dans le cadre du mix énergétique français. Les thèmes de réflexion incluront la cohabitation avec la pêche, les enjeux environnementaux, la sécurité nationale, ainsi que la capacité à développer l'éolien flottant.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaire, la Présidente invite à passer au point suivant.

## **12. Calendrier prévisionnel des instances et événements**

Isabelle ASSIH présente rapidement le rapport soulignant l'annulation du Conseil d'administration prévu le 11 décembre et invite à passer au dernier point, qui vient en complément à l'ordre du jour.

## **13. Renfort temporaire de l'équipe tourisme de QCD**

Isabelle ASSIH présente ce rapport complémentaire, remis en séance, concernant la nécessité de renforcer l'équipe tourisme en raison de l'arrêt prolongé d'un collaborateur, dont la date de retour reste à ce jour indéterminée. Elle précise que ce CDD serait financé par la Région à hauteur de 80 %, si le COPIL de la Destination le valide.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le recrutement en CDD d'un.e chargé.e de mission tourisme pour une durée de 6 mois et autorise le vice-Président à signer les documents y afférents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 12h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente



**Isabelle ASSIH**

Le Secrétaire de séance



**Stéphane LE DOARE**



# Annexes

<b>Sujet</b>	<b>Annexes</b>	<b>Pages</b>
1. Procès-verbal du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 14/05/2024	Délibération n° QCD 80.01	17
2. Programme partenarial et budget prévisionnels 2025 : préparation, méthodologie, calendrier	Délibération n° QCD 80.02	19 – 30
3. Convention Région Bretagne et QCD	Délibération n° QCD 80.03	31 – 42
4. SAEML Quimper évènements : changement de statuts – cession des parts sociales	Délibération n° QCD 80.04	43 – 50
5. Service public de la rénovation de l'habitat : positionnement de Réseau TYNEO	Note d'information	51 – 56
6. Etude spécifique « Meublés de tourisme » - Organisation d'un RDV de l'habitat thématique et publication	Note d'information	57 – 58
7. Publication du Focus planification #1 : la mise en œuvre du ZAN	Note d'information	59 – 63
8. Attractivité économique et territoriale	Note d'information	65 – 66
9. Destination touristique : point à date	Note d'information	67 – 70
10. Synthèse et suite des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille	Note d'information	71
11. Renouvellement des membres du Conseil de développement	Note d'information	73 – 75
12. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Note d'information	77
13. Renfort temporaire de l'équipe tourisme de QCD	Délibération n° QCD 80.05	79 - 80



## Procès-verbal des instances du 14 mai 2024

Le procès-verbal est soumis à approbation avant signature et envoi aux membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, accompagné des délibérations et annexes.

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.**

**La Présidente,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a more complex, circular scribble.

**Isabelle ASSIH**



## Programme partenarial et budget prévisionnel 2025 Préparation, méthodologie, calendrier

Conformément aux termes des conventions bilatérales passées entre QCD et les 7 EPCI en 2024, il est proposé que le programme de travail et le budget prévisionnel de QCD soient validés de telle façon que l'action de l'Agence soit définie dès janvier 2025.

Il est par ailleurs proposé que le programme de travail soit adopté pour l'année 2025, et de donner les premières orientations pour l'année 2026. Pour de nombreux travaux, une telle projection est presque linéaire (ex : fonds européens, planification, observation territoriale, Conseil de développement, contrat local de santé, etc).

Cette proposition ne préjugera évidemment pas des modifications qui pourraient être apportées en 2025 au programme de travail de l'année 2026 ni du budget associé, étant donné qu'ils feront l'objet d'une validation dédiée par l'Assemblée générale qui se réunira début 2026, et sachant que plusieurs domaines d'action de QCD dépendent d'acteurs tiers (Région, Etat, etc).

Il est proposé de renouveler le processus de préparation qui implique :

- Le Bureau ;
- Le Conseil d'administration ;
- Les EPCI et le SIOCA en bilatéral ;
- L'Etat ;
- La Région ;
- Le Conseil de développement ;
- Les DGS des EPCI ;
- Les équipes de QCD.

Il est proposé enfin de valider ces orientations par l'Assemblée générale convoquée fin janvier 2025. Celle-ci sera amenée, conformément aux statuts, à voter le budget, les appels à cotisations et le programme de travail.

*Annexe : Tableau des actions (document de travail)*

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide les modalités de préparation du programme partenarial et du budget 2025, et confirme avoir pris connaissance du document de travail annexé.**

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**

# PLAN D'ACTIONS PREVISIONNEL DE QUIMPER CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT 2025 / 2026 - BASE DE TRAVAIL

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
<b>AGENCE D'URBANISME : AMENAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE</b>														
<b>HABITAT - Accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de politiques d'habitat durables</b>														
<b>Accompagner l'élaboration, le suivi et l'évaluation des Programmes Locaux de l'Habitat</b>														
Appui à l'élaboration du PLH Pays Fouesnantais (N3) - Séminaire/ateliers thématiques; scénario de développement; définition des orientations; plan d'actions	x	x	x	x				CCPF					Arrêt en septembre 2025	Romarc MOYON Morgane YANNOU Erwan LEVIEUX
Appui à l'élaboration du PLH Cap Sizun / Pointe du Raz (N3) Ateliers thématiques; scénario de développement; définition des orientations; plan d'actions	x	x	x								CCCS		Arrêt 1 du projet 1er trimestre 2025	Chloé BIGER Erwan LEVIEUX Romarc MOYON
Appui à l'élaboration du PLH de Quimper Bretagne Occidentale (N2)	x	x	x	x	OBO								Arrêt 1 du projet en septembre 2025	Chloé GUEGUEN Morgane YANNOU Erwan LEVIEUX
Appui à l'élaboration du PLH de Douarnenez Communauté (N2), volet habitat du futur PLUiH	x	x	x	x					DZCo				POA (Programme d'Orientations et d'actions en décembre 2025)	Chloé BIGER Romarc MOYON Erwan LEVIEUX
<b>Élaborer des études sur les sujets à enjeux en matière d'habitat</b>														
Quelles solutions pour le logement des actifs et des saisonniers?	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		A engager au printemps 2023	Karine LE SAGER-DIOUF Chloé BIGER Erwan LEVIEUX Romarc MOYON
Caractérisation de la demande locative sociale			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Chloé BIGER Erwan Levieux Romarc MOYON
Approfondissement et suivi du phénomène des locations touristiques et de sa régulation	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Etude engagée en janvier 2023	Chloé GUEGUEN Erwan LEVIEUX Romarc MOYON Karine LE SAGER-DIOUF
<b>Participer au suivi des études, démarches et projets d'habitat initiés sur le territoire</b>														
Participation au suivi des études d'habitat sur le territoire	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Chloé GUEGUEN Chloé BIGER Romarc MOYON
Participation aux instances de Réseau TYNEO	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Chloé GUEGUEN Chloé BIGER Romarc MOYON
<b>Animer un réseau d'acteurs cornouaillais autour des sujets à enjeux du territoire</b>														
Publications flash régulières sur les sujets à enjeux en Cornouaille en lien avec les études, les "Focus Habitat" (4 pages) : 3 / an - le logement des actifs - l'habitat léger - le parcours résidentiel sénior - la maîtrise foncière publique (OFS, BRS, bail emphytéotique, etc..) - les meublés de tourisme	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Karine LE SAGER-DIOUF Romarc MOYON Chloé BIGER Erwan LEVIEUX
Animation du réseau des référents habitat cornouaillais (3 réunions / an)					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Chloé BIGER Chloé GUEGUEN Erwan LEVIEUX Romarc MOYON Karine LE SAGER-DIOUF
RDV de l'habitat sur les thèmes à enjeux du territoire pour renforcer l'ingénierie territoriale en réseau. Diversité de formats (tables rondes, visites, conférence, petit déjeuner) - (3 rdv / an)	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		2 <sup>e</sup> semestre 2023	Chloé GUEGUEN Toute l'équipe aménagement
<b>PLANIFICATION - Accompagner les territoires dans une trajectoire de sobriété foncière</b>														
<b>Animer un réseau d'acteurs cornouaillais autour de la planification territoriale</b>														
RDV du ZAN pour accompagner les territoires dans une stratégie de sobriété foncière (2 rdv/an) - Les outils au service de la sobriété foncière - Echanges de pratiques en renouvellements urbains - Désartificialisation et renaturation des sols		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Toute l'équipe aménagement
Mise en place et animation d'un réseau des chargés de mission PLUi et SCoT (échanges de pratiques, enjeux communs) : 2 réunions / an		x	x	x										Morgane YANNOU Toute l'équipe aménagement
Publications en lien avec le ZAN (1 / an)		x	x	x										

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
Accompagnement à la mise en place de PLUi en Cornouaille		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Toute l'équipe aménagement
<b>Accompagner la mise en oeuvre de la sobriété foncière (nécessite un renforcement de l'équipe)</b>														
Accompagnement sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie foncière des 7 EPCI : - définition pour chaque EPCI des objectifs politiques en matière de foncier (suppose une prise de compétence) - aide au repérage de gisements fonciers - sensibilisation à la maîtrise foncière et à la constitution d'un budget foncier					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			
Accompagnement pré-opérationnel sur le renouvellement urbain - accompagnement à l'identification des îlots prioritaires - accompagnement à l'élaboration de plan guide - accompagnement à l'élaboration et/ou au déploiement de stratégies de concertation/participation citoyenne - organisation de visites et partage d'expériences sur des montages d'opération d'aménagement en renouvellement urbain).					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			
<b>Animer le SYMESCOTO - SCoT de l'ODET</b>														
Gestion administrative et financière du SYMESCOTO	x	x	x	x	OBO			CCPF					Tout au long de l'année	Morgane YANNOU
Avis sur les PLU et projets commerciaux (CDAC) du SYMESCOTO	x	x	x	x	OBO			CCPF					Tout au long de l'année	Morgane YANNOU
Participation aux réunions des personnes publiques associées des SCoT et PLU/PLUi limitrophes														
Appui à la modification du SCoT de l'Odet - Elaboration, enquête publique, approbation	x	x			OBO			CCPF					Lancement en début d'année pour une finalisation à l'été	Morgane YANNOU Karine LE SAGER-DIOUF
Révision du SCoT de l'Odet - Assiatnce à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du SCoT (diagnostic, état initial de l'environnement, Projet d'Aménagement Stratégique et orientations (DOO/DAACL)	x	x	x	x	OBO			CCPF					Finalisation de l'ensemble du projet en vue de l'arrêt fin 2024 début 2025	Morgane YANNOU Karine LE SAGER-DIOUF
<b>MOBILITE - Appuyer les démarches de mobilité durable à l'échelle de la Cornouaille</b>														
<b>Suivre des études et projets en lien avec la mobilité sur le territoire</b>														
Suivi des démarches et projets sur les mobilités cornouaillaises - Participation au suivi des études et aux Comités des partenaires de la mobilité des EPCI	x	x			OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Chloé GUEGUEN
Analyse des mobilités domicile/travail du site de Cuzon / Plan de déplacement interentreprises (QCD/CMA/CRAB)														Chloé GUEGUEN Grégoire MARPILLAT
<b>Développer l'ingénierie territoriale par l'animation de réseau</b>														
RDV de la mobilité cornouaillaise : 1 / an	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Chloé GUEGUEN Karine LE SAGER-DIOUF Erwan LEVIEUX
Animation technique du réseau des chargés de mobilité de Cornouaille. Mise en place d'un lieu d'échanges pérenne pour partager de la connaissance, construire une stratégie commune et coordonner les projets (2 / an) - planifier des études et temps forts en fonction de leur besoin		x	x	x										Chloé GUEGUEN Karine LE SAGER-DIOUF Erwan LEVIEUX
Publications flash régulières sur les sujets à enjeux en Cornouaille (2 / an) - Accessibilité ferroviaire du territoire		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Chloé GUEGUEN
<b>OBSERVATION - Développer la connaissance et l'observation du territoire au service de la stratégie et de l'action</b>														
<b>Habitat</b>														
Observatoire de l'habitat (et du foncier) - Analyse des données d'observation annuelle à l'échelle de la Cornouaille et animation d'un réseau d'acteurs publics et privés - Organisation d'un RDV de l'Habitat sur la publication de l'observatoire de l'habitat - Production d'une publication - Création d'un volet web carto	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Démarrage à l'été, présentation des résultats et publication en fin d'année.	Romarc MOYON Chloé BIGER Chloé GUEGUEN Erwan LEVIEUX Karine LE SAGER-DIOUF
Développement d'un portail cartographique web à destination des EPCI et des communes					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Grégoire MARPILLAT Lilian DANIELO Erwan LEVIEUX Romarc MOYON
<b>Foncier / Accompagnement à la mise en oeuvre du ZAN</b>														
MOS Mode d'occupation des sols - - Suivi de l'outil de mesure et de suivi de la consommation foncière depuis août 2021 déployé en Cornouaille en lien avec les EPCI volontaires - Accompagnement de la mise en place d'un outil de l'estimation foncière depuis août 2021 par la Région	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Grégoire MARPILLAT Morgane YANNOU Karine LE SAGER-DIOUF
Inventaire des zones d'activités (IZAE / Loi Climat et résilience) - Harmonisation d'une méthodologie commune à l'échelle de la Cornouaille (Base de données Entreprises / CapFi) et déploiement sur les EPCI	x	x	x		OBO	CCA		CCPF						Grégoire MARPILLAT Erwan LEVIEUX Karine LE SAGER-DIOUF Michel BOLLORE

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OFH) : élaboration d'une méthodologie et d'un outil d'observation du volet foncier renforcé issu de la loi Climat et résilience en lien avec le travail mené au sein des EPCI	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Travail méthodologique d'identifications d'indicateurs	Chloé BIGER Grégoire MARPILLAT toute l'équipe aménagement
Datagences Bretagne : suivi des nouveaux développements (volet foncier et immobilier, résidences secondaires) et déploiement	x	x			OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Grégoire MARPILLAT Erwan LEVIEUX
<b>Données territoriales</b>														
Datagences Bretagne	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu	Grégoire MARPILLAT
Développement d'un portail cartographique web à destination des EPCI et des communes					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Grégoire MARPILLAT Erwan LEVIEUX Romaric MOYON
<b>Observatoires thématiques</b>														
Emploi maritime			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Carole ESCARAVAGE Erwan LEVIEUX
Démographie scolaire			x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Erwan LEVIEUX Romaric MOYON Mikael BOLLORÉ
<b>Publications flash / Focus thématiques</b>														
Focus sur un thème d'observation ? (jeunes, étudiants, scolaires)														
<b>PROJET DE TERRITOIRE - Accompagner l'élaboration de stratégies territoriales et développer les coopérations</b>														
<b>Développer une ingénierie extra-territoriale en réseau</b>														
Participer à la Conférence régionale de gouvernance du ZAN	x	x			OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Morgane YANNOU Karine LE SAGER-DIOUF
Participer au "Club Planif et territoires" - Groupe de travail breton entre l'Etat, les Agences d'urbanisme et les CAUE - Réseaux des professionnels de l'aménagement - Ateliers coopératifs (ingénierie des documents d'urbanisme, trajectoire ZAN, OAP des PLU/PLUi) - Inventaire de ressources inspirantes	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Karine LE SAGER-DIOUF
Participation aux travaux de la FNAU pour enrichir les pratiques locales - Clubs FNAU thématiques - Rencontres de la FNAU - Réseau des agences de l'Ouest													Tout au long de l'année	Toute l'équipe
Participer aux travaux du CAUE														
Veille	x	x			OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Toute l'équipe aménagement
<b>Accompagner les projets de territoire</b>														
<b>Suivi de programmes et projets</b>														
Suivi des études et projets urbains mis en oeuvre dans les territoires	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Romaric MOYON Karine LE SAGER-DIOUF
<b>Animation des instances</b>														
Commission aménagement	x	x			OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Morgane YANNOU Chloé BIGER
<b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT</b>														
<b>ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CORNOUAILLE</b>														
<b>Faciliter les recrutements</b>														
<b>Vendre la Cornouaille en même temps qu'un poste</b>														
Valoriser les contenus existants														
Informers les employeurs sur le Guide S'installer à Quimper Cornouaille (en incluant les acteurs de la santé) (lien CLS)			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON
Mettre à jour le contenu de la plateforme Paris je te quitte				x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU
Créer de nouveaux contenus														
[Sous réserve de validation politique] Animer le chantier 2 (sur 10 chantiers) de l'opération partenariale attractivité des entreprises du stockage d'énergie intitulé rendre la Cornouaille attractive, faire connaître les entreprises de l'énergie décarbonée hors de Bretagne				x	OBO	CA		CCPF					Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU Maryse BREGEON

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe	
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE			
[Sous réserve de validation politique] Participer à la mise en oeuvre des chantiers 3, 4 et 10 de l'opération partenariale attractivité des entreprises du stockage d'énergie (chantier 3, attirer des talents en Cornouaille, rapprocher les profils compétents des entreprises) (chantier 4, Communication grand public : faire connaître les entreprises partenaires aux Cornouaillais) (chantier 10 : fidéliser par des actions RH ciblées (DRH entreprises)				x	OBO	CCA		CCPF						Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU Maryse BREGEON
Travailler à des outils plus sobres en ressources et moyens (pour alimenter le pass bienvenue et le pack recruteurs)				x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU
Animer les réseaux sociaux et la plateforme attractivité quimpercornouaille.bzh	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Participer aux salons	x	x	x	x											
Salon du travail et de la mobilité professionnelle (participation)			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU Maryse BREGEON
Salon nouvelle vie professionnelle (participation avec Paris je te quitte)			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU Maryse BREGEON
Salon Point de vue RH (participation en tant que partenaire)			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Salon 24 h emploi (benchmark à Quimper)			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU Maryse BREGEON
Oragniser ou participer à des jobdatings															
Co-organiser le "stage dating" de l'ENIB					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON
Mettre en place des opérations de jobdatings santé en lien avec établissements de santé (Universités, écoles...) (lien CLS)					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Participer aux événements des partenaires en lien avec l'attractivité des actifs (ex: Forum création/reprise)					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Faire le lien avec la démarche d'attractivité des professions de santé du CLS et le tourisme de savoir-faire - cf. attractivité	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
<b>Sensibiliser les recruteurs à la marque employeur territoriale</b>															
Intégrer et valoriser les réseaux de recruteurs - Participer au déploiement du réseau des recruteurs (lien QBO / QCD) - Créer des contenus cornouaillais dans le portail quimperemploi.bzh			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Travailler avec les RRH, les recruteurs et les réseaux emploi existants - Sensibiliser les recruteurs à la marque employeur territoriale (Ateliers, conférences, salons, site internet, RS, déployer le Pack recruteur...) - Intégrer le sujet de la fidélisation et de l'ancrage territorial dans la marque employeur territoriale	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
<b>Améliorer l'hospitalité de la Cornouaille</b>															
<b>Mieux accueillir les nouveaux actifs</b>															
Donner accès à de l'information pour s'installer (pass bienvenue & Entreprendre et investir à Quimper Cornouaille) - Déployer le <i>pass bienvenue</i> pour les nouveaux actifs cornouaillais (salariés, porteurs de projets, repreneurs, télétravailleurs...) - Mettre à disposition des employeurs le <i>pass bienvenue</i> pour l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs - Distribuer la brochure Entreprendre & investir pour les porteurs de projets - Réponse aux prospects et les réorienter	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Organiser des rencontres entre arrivants, talents et EPCI - évaluer avec la Dordogne les rencontres d'habitants	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU
Travailler avec le Paraclet sur le projet d'outil numérique d'accueil des nouveaux arrivants			x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU
Collaborer avec les offices de tourisme pour développer l'hospitalité économique et territoriale - Inviter les OT pour recenser leurs besoins (en lien avec la destination touristique)					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Plan d'actions 2023-2026	Emmanuelle COACOLOU
<b>Faciliter l'accès au logement des nouveaux arrivants</b>															
Développer des solutions concrètes pour le logement des actifs - Mettre en valeur les acteurs du logement - Promouvoir les services adaptés avec et par les professionnels - Promouvoir les services de relocation		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Cf. pôle aménagement	Maryse BREGEON Emmanuelle COACOLOU Pôle aménagement
<b>Animer la démarche</b>															

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
Animer la gouvernance (GT élus référents, Réseau des développeurs éco., plan d'actions...)														Maryse BREGEON Michel BOLLORE Emmanuelle COACOLOU
Participer aux événements marketing territorial, notamment dans le cadre de la Chair Marketing territorial de l'Université d'Aix-Marseille														Maryse BREGEON Michel BOLLORE Emmanuelle COACOLOU
Organiser les relations presse														Emmanuelle COACOLOU Maryse BREGEON Michel BOLLORE
<b>DESTINATION TOURISTIQUE QUIMPER CORNOUAILLE</b>														
<b>Valoriser des savoir-faire de Cornouaille</b>														
<b>Développer et optimiser les visites d'entreprises</b>														
Auditer les entreprises pour leur ouverture au public		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Clémence GAURIVEAUD Héloïse COLIN
Accompagner l'investissement des entreprises pour optimiser leurs visites (appel à manifestation d'intérêt)		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Clémence GAURIVEAUD Héloïse COLIN
Former des offices de tourisme et des salariés d'entreprises sur la promotion des savoir-faire		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	Selon sollicitations et besoins	Clémence GAURIVEAUD Héloïse COLIN
<b>Construire des parcours de découverte de filières locales</b>														
Construire des parcours de découverte des savoir-faire en Cornouaille		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Clémence GAURIVEAUD Héloïse COLIN
<b>Développer l'itinérance sur l'ensemble de la Destination</b>														
<b>Soutenir le développement de services et d'équipements pour l'itinérance à vélo</b>														
Labellisation de structures touristiques sur les itinéraires vélo structurants		x	?		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	en continu	Equipe tourisme
Soutenir l'investissement des collectivités pour la mise en tourisme des itinéraires cyclables (appel à manifestation d'intérêt)			*	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Héloïse COLIN
<b>Améliorer l'accueil des camping-cars</b>														
Soutenir l'investissement des collectivités et des entreprises pour l'accueil des camping-cars (appel à manifestation d'intérêt)			x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Héloïse COLIN Stéphane ALLAIN
<b>Développer des ressources facilitant les mobilités et l'intermodalité en Cornouaille</b>														
Soutenir l'investissement pour l'équipement de « maisons de la mobilité »			x		OBO	CCA							selon la demande	Héloïse COLIN Chloé GUEGUEN
Faciliter la coopération sur les outils d'information sur l'itinérance et la mobilité			x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	selon la demande	Héloïse COLIN Clémence GAURIVEAUD
<b>Développer le nautisme pour tous</b>														
Fédérer, former et accompagner les acteurs et structures nautiques de Cornouaille		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Héloïse COLIN Clémence GAURIVEAUD
Accompagner l'aménagement des sites de pratiques libres		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	Selon la capacité à opérer	Héloïse COLIN Clémence GAURIVEAUD
Soutenir l'investissement des structures nautiques (appel à manifestation d'intérêt)		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Héloïse COLIN Clémence GAURIVEAUD
<b>Mutualiser des outils d'information au service des acteurs touristiques</b>														
Informers habitants et visiteurs sur les animations en Cornouaille (site « Cornouaille Animations » et "ProCornouaille")		x	?	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Clémence GAURIVEAUD Stéphane ALLAIN
Carte touristiques (gratuites pour les offices de tourisme) : édition annuelle, recherche de partenaires, diffusion de 50 000 cartes		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	3e trim. 2024 - avril 2025	Héloïse COLIN Clémence GAURIVEAUD
Blocs touristiques (pour les offices de tourisme) : édition annuelle et diffusion de 3 200 blocs de 50 feuillets		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
Accompagner des professionnels du tourisme pour leur visibilité sur la plateforme de vente d'activités en ligne « ELLOHA »		x	x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	en continu	Clémence GAURIVEAUD
<b>Observer l'économie touristique</b>														
Publication d'un portrait de Destination et achat de données Conseil d'administration du 16 octobre 2024 - Procès-Verbal & délibérations		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE	démarrage 2 <sup>e</sup> trimestre 2023	Stéphane ALLAIN Héloïse COLIN Erwan LEVIEUX

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
<b>Accompagner et fédérer les acteurs du tourisme cornouaillais</b>														
Organisation d'ateliers, formations et de rendez-vous professionnels			x	?	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		Clémence GAURIVEAUD Héloïse COLIN
Animation de la Destination touristique (élus, agents des EPCI, offices de tourisme)			x	?										Equipe tourisme
Préparation de la future stratégie touristique cornouaillaise			x	x										Equipe tourisme
<b>PROGRAMMES EUROPÉENS TERRITORIALISÉS ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT</b>														
<b>Conseil de développement de Cornouaille, voix de la société civile</b>														
<b>Animer et coordonner le CDC</b>														
Organiser/préparer et animer les instances du CDC (bureaux et assemblées plénières)	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		en continuité des années précédentes	Anthony TRIHAN Muriel Le Brun
Participer aux réunions organisées par le réseau du CDC	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		en continuité des années précédentes	Anthony TRIHAN
Participer aux événements en lien direct avec les thématiques abordées par le CDC (ex: événements portés par la Coordination nationale des Conseils de développement, Rencontres européennes de la participation, événements portés par la Région Bretagne, etc...)	x	x	x	x										Anthony TRIHAN
Communication du CDC : suivi des pages web du CDC, organisation d'événements, relations presse, publications, création d'outils de communication, animation de la page Facebook			x	x										Anthony TRIHAN
Préparation du budget actions du CDC - suivi budgétaire et préparation des demandes de subventions du CDC auprès de la région Bretagne	x	x	x	x										Anthony Trihan Muriel Le Brun
<b>Accompagner les Actions du CDC</b>														
Participation aux CML et comités de programmation LEADER	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		en continuité des années précédentes	Anthony TRIHAN Muriel le Brun
GT sur l'eau : organisation d'un événement au cours de l'année 2025			x											Anthony TRIHAN Muriel Le Brun
Animation et coordination des autres groupes de travail (alimentation, maritimité, climat et transition énergétique)			x	x										Anthony TRIHAN
Travailler à la valorisation des assises citoyennes de la mer et du littoral sur le thème de l'éolien en mer (3 décembre 2024 à Fouesnant)	x	x	x	x										Anthony TRIHAN
Suite des assises de la culture et de langue bretonnes : accompagner les travaux du groupe jeunes (mis en place en 2024)	x	x	x	x										Anthony TRIHAN
<b>Accompagner le renouvellement des membres du CDC</b>														
Mettre en place un programme de formation et d'informations prévus pour les nouveaux membres début 2025			x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		spécifique à cette année	Anthony TRIHAN
Accompagner la mise en place de nouveaux groupes de travail proposés par les membres du CDC et organiser / animer ces GT			x	x										Anthony TRIHAN
<b>Développement maritime : DLAL FEAMPA 2021 - 2027 et autre projet</b>														
<b>Animer et coordonner le DLAL FEAMPA 2021-2027</b>														
<b>Mise en œuvre de la stratégie DLAL FEAMPA en faveur de l'économie bleue</b>														
Organiser et animer (en lien avec les élues présidentes) les CML (instance décisionnelle du programme) (3 à 4 / an)	x	x	x	x										Carole Escaravage
Animer des groupes de travail thématiques sur des sujets maritimes à enjeux pour le territoire en vue de l'émergence de nouveaux projets - GT formation /emplois en lien avec le maritime - GT valorisation et promotion des produits de la mer	x	x	x	x										Carole Escaravage
Organiser la gouvernance en lien avec les élus référents et partenaires (organisation de réunions récurrentes et rendez-vous)	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Début d'année 2024 et continu	Carole Escaravage
<b>Accompagner et conseiller les porteurs de projets maritimes</b>														
Conseiller/ appuyer les acteurs et favoriser les partenariats lors du montage de leur projet	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Carole Escaravage
Assurer une veille réglementaire et le suivi technique des projets	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu 2 à 3 rencontres maritimes par an	Carole Escaravage
Orienter les partenaires locaux vers les sources de financements disponibles pour leurs projets et relayer les appels d'offres et AMI en lien avec le maritime	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu	Carole Escaravage
<b>Gestion administrative et financière du programme</b>														
Assister et accompagner les porteurs de projets dans le montage et le paiement de leurs dossiers de demande de subventions de fonds européens	x	x	x	x										Véronique Cariou Muriel Lebrun
Suivre la convention et les demandes de subvention (ingénierie)	x	x	x	x										Véronique Cariou Carole Escaravage
<b>Communication et mise en réseau des partenaires</b>														
Organisation des rencontres maritimes de Cornouaille (1/ trimestre) Conseil d'administration du 15 octobre 2024 - Procès-Verbal & délibérations			x	x										Anthony Trihan Carole Escaravage

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe	
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE			
Participer au GT des partenaires locaux (SAGE, SCOT, AG de TQC...)			x	x											Carole Escaravage
Promouvoir le programme via les réseaux sociaux et le site internet de QCD			x	x											Anthony Trihan
Participer aux événements régionaux (CORSPA, CRML, comité de suivi des fonds) en lien avec le FEAMPA			x	x											Carole Escaravage
Participer aux réunions techniques DLAL FEAMPA organisées par les techniciens de la région Bretagne			x	x											Carole Escaravage Véronique Cariou Muriel Le Brun
Participer aux rencontres nationales maritimes DLAL FEAMPA et au séminaire européen organisé par FAMENET (réseau européen)			x	x											Carole Escaravage
Participer aux événements majeurs en lien avec l'économie bleue (Assises de la pêche et des produits de la mer, universités Breizh Mer...)			x	x											Carole Escaravage
<b>Autres projets maritimes</b>															
Participer à l'élaboration et la rédaction de l'Observatoire de l'économie maritime de Bretagne en lien avec les autres agences d'urbanisme (ADEUPA, AUDELOR, AUDIAR...)			x												Carole Escaravage Erwan Levieux
Participer à l'élaboration d'un Observatoire de l'économie maritime de Cornouaille (échelle EPCI)			x												Carole Escaravage Erwan Levieux
<b>Développement rural : programme Leader</b>															
<b>Animer et coordonner le programme LEADER 2014 - 2022 : clôture du programme</b>															
Accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers de paiement de subventions de fonds européens			x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu		Muriel Le Brun Véronique CARIOU
Suivre la convention (dossier de paiement ingénierie)			x												Véronique Cariou
<b>Animer et coordonner le programme LEADER 2023 -2027</b>															
<b>Mettre en œuvre la stratégie LEADER</b>															
Organiser et animer (en lien avec les présidents) les comités de sélection			x	x											Valérie Le Vezo
Animer des groupes de travail thématiques sur des sujets en lien avec le développement rural et les objectifs opérationnels de la stratégie (habitat, mobilité...)			x	x											Valérie Le Vezo
Organiser la gouvernance en lien avec les élus référents et partenaires (organisation de réunions récurrentes et rendez-vous)		x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Début d'année 2024 et continu		Valérie Le Vezo
<b>Accompagner et conseiller les porteurs de projets</b>															
Conseiller/ appuyer les acteurs et favoriser les partenariats lors du montage de leur projet	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS				Valérie Le Vezo
Assurer une veille réglementaire et le suivi technique des projets	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu 2 à 3 rencontres maritimes par an		Valérie Le Vezo
Orienter les partenaires locaux vers les sources de financements disponibles pour leurs projets	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu		Valérie Le Vezo
<b>Gestion administrative et financière du programme</b>															
Assister et accompagner les porteurs de projets dans le montage et le paiement de leurs dossiers de demande de subventions de fonds européens	x	x	x	x											Véronique Cariou Muriel Lebrun
Participer aux réunions techniques LEADER organisés par les techniciens de la région Bretagne et LEADER France	x	x	x	x											Valérie Le Vezo Véronique Cariou Muriel Le Brun
Suivre la convention et les demandes de subvention (ingénierie)	x	x	x	x											Véronique Cariou Valérie Le Vezo Carole Escaravage
<b>Communication et mise en réseau des partenaires</b>															
Promouvoir le programme via les réseaux sociaux et les site internet de QCD			x	x											Valérie Le Vezo
Participer aux événements régionaux (CORSPA, comité de suivis des fonds, réunions techniques de la région Bretagne...) en lien avec le FEADER et le LEADER			x	x											Valérie Le Vezo
Participer aux séminaires européens organisés par LEADER France (2 / an)			x	x											Valérie Le Vezo
<b>CONTRAT LOCAL DE SANTÉ</b>															
<b>Promouvoir la culture de la prévention</b>															
<b>Promouvoir les comportements favorables</b>															
Définir une stratégie d'information et sensibilisation à la promotion de la santé vers le grand public - Constitution d'un Collectif prévention et promotion de la santé (CPPS) pour évaluer les actions de prévention à l'échelle de la Cornouaille		x	x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS				Caroline DUBOIS Anne-Maëlle BODEVEN

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe	
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE			
Renscensez et informez sur les actions de communication, information, sensibilisation de la population, et les animer Organiser des événements de santé (déjà réalisés ou relais de campagnes de santé publique) - Constituer des groupes de travail thématiques pour mettre en œuvre opérationnellement les actions de prévention sur les domaines identifiés de : - sensibilisation au dépistage du cancer - accompagnement au dépistage du cancer colorectal - sensibilisation des malades et de leurs aidants à la polyarthrite (maladies chroniques) : salon PolyArthrite - sensibilisation aux actions menées par la Ligue contre le cancer - sensibilisation aux programmes d'accompagnement des patients post-cancer - prévention des addictions et réduction des risques - prévention en santé mentale et repérage des comportements à risque			x	x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS Anne-Maëlle BODEVEN
Mettre en place ou promouvoir des outils/programmes favorisant la sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires en veillant à inclure les populations prioritaires : ateliers de cuisines, jardins/vergers partagés, bars à légumes, programme MALIN... - Promouvoir le programme MALIN auprès de la population pour augmenter le nombre d'inscription - Promouvoir le programme MALIN auprès des acteurs du territoire pour accompagner les familles en situation de précarité		x	x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Promouvoir la diffusion d'une offre de formation aux compétences psychosociales pour tous les acteurs - Participer à la journée d'information de l'ARS et PSB pour promouvoir les actions ... - Relayer les actions de l'ARS et de PSB sur les formations aux compétences psychosociales		x	x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
<b>Renforcer la prévention des addictions</b>															
Dresser un état des lieux sur l'offre de formation et les dispositifs			x			OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
Proposer des actions de prévention (cf GT CPPS)			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
Proposer un kit de prévention des comportements à risques pour les collèges et les lycées (cf GT CPPS)			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
<b>Faire des collectivités des acteurs de santé</b>															
Expérimenter la démarche des Ambassadeurs de la santé - Accompagner OBO dans la mise en place de l'expérimentation de la démarche Ambassadeur de santé - Sensibiliser les élus de Cornouaille aux démarches d'Ambassadeur de santé			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Benchmarker les solutions de mutuelles communales			x			OBO									Caroline DUBOIS Mikael BOLLORE
Déployer des temps de sensibilisation pour les élus - Ma ville se ligue de la Ligue contre le cancer - Mammobile du CRCDC - Démarches de mutuelles communales			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
Animer un réseau d'acteurs de la santé par l'organisation d'un à deux temps par an - Animation du collectif des acteurs de la santé de Cornouaille Coordin'acteurS		x	x	x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
Réfléchir à la création d'un Conseil local en santé mentale - Recenser le besoin des acteurs de la santé mentale et mettre en place les opérations santé mentale identifiées dans le cadre CLS	x	x	x	x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
<b>Réduire des inégalités de santé</b>															
<b>Agir en direction de l'enfance et de la jeunesse</b>															
Sensibiliser aux démarches d'accès aux soins dans les lycées (Corres'santé)			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
Former les professionnels intervenant auprès de la jeunesse			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
<b>Faciliter l'inclusion et le lien social</b>															
Organiser une journée de rencontres interdisciplinaires handicap - Organiser une deuxième journée sur le handicap - Organiser une journée sur le handicap et le nautisme (lien Destination touristique)			x	x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
<b>Éviter les ruptures de parcours</b>															
Faire connaître les différents acteurs qui interviennent dans le parcours de santé - Co-organiser un événement de sensibilisation des acteurs du territoire à la e-santé (télésanté, Ségur Numérique...)				x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Faciliter la continuité de l'accompagnement du patient à sa sortie d'hospitalisation - Identifier les moyens de transport alternatifs aux moyens de transport traditionnels pour les rendez-vous de la population dans le cadre du parcours de soin			x			OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
<b>Renforcer l'attractivité des lieux de vie et de soins</b>															

OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
<b>Renforcer l'attractivité de l'offre de santé et du territoire (en lien avec l'attractivité économique et territoriale)</b>														
Recenser les actions "types" attractivité de l'offre de santé et du territoire sur des territoires similaires à la Cornouaille - Echange avec Côtes-d'Armor Développement sur leurs actions à destination des professionnels de santé...			x		OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Organiser le Collectif attractivité santé avec les élus et les professionnels de santé pour définir les actions opérationnels répondant à leurs besoins			x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Réaliser un Guide d'installation des professionnels de santé, mettant en avant l'offre du territoire et l'exercice coordonné			x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Réaliser un benchmark des dispositifs existants d'exercice coordonné (notamment MSP, centres de santé, centres de santé municipaux)			x		OBO									Anne-Maëlle BODEVEN
Sensibiliser les acteurs du territoire et le potentiels nouveaux professionnels aux dispositifs existants d'exercice coordonné			x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
Réaliser des outils pour prospector les stagiaires et les internes des établissements			x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
<b>Renforcer l'attractivité des métiers du soin</b>														
Participer aux travaux réalisés à l'échelle départementale en lien avec l'ARS, la région et le département et évaluer leur déclinaison à l'échelle cornouaillaise			x	x	OBO		CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Caroline DUBOIS
<b>Promouvoir la santé environnementale</b>														
<b>Connaitre les caractéristiques environnementale de la Cornouaille</b>														
Co-organiser avec le CLS de CCA des ateliers entre élus et acteurs pour prioriser les actions		x	x		OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
Lancer la dynamique de mise en place d'actions opérationnelles portées par les EPCI volontaires : - Mettre en place un kit de détection du radon - Mettre en place des actions d'informations de la population sur la qualité de l'air, de l'eau...			x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Anne-Maëlle BODEVEN
<b>AGENCE DE L'ÉNERGIE</b>														
<b>Réseau TYNEO</b>														
<b>Coordonner Réseau TYNEO et animer les partenariats</b>	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			
Organisation de l'équipe														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Suivi des conventions, rédaction des bilan et rapports														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Participation au copil des Pactes territoriaux de Cornouaille														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Organisation d'un comité des partenaires (1 / an)														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Organisation d'un comité de coordination de Réseau TYNEO (1 à 2 / an)														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Animation d'un comité technique des chargés de missions Habitat (3 à 5 / an)														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Appui aux collectivités lors de l'élaboration de leurs plans et/ou schémas stratégiques (PCAET, PLH, etc)														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Participation aux AG ou copil de structures partenaires ( ADIL, France services, SLIME, CAUE, etc)														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX
Contribution à l'observatoire de l'habitat de QCD														Aurore GUIBOUX
Participation aux réseaux Régionaux Rénov Habitat Bretagne (?) et nationaux (ANAH)														Marie-Charlotte DIDOU (?) Aurore GUIBOUX Nicolas KERLOCH Isabelle LE JOSNE Nicolas LE PAPE Elise LONGELIN PERON (?) Anne-Laure TEQUI Marine TOLLIS
Organiser la montée en compétence de l'équipe pour répondre aux attentes du pacte territorial " toute thématique habitat"														Nicolas KERLOCH
<b>Réaliser des actions de mobilisation des particuliers et des professionnels, contribuant au volet 1 des Pactes territoriaux : Dynamique territoriale</b>														
<b>- Mobilisation des particuliers</b>	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			
Projet de l'offre de service de Réseau TYNEO (visite & délibérations) Promotion de l'offre de service de Réseau TYNEO (via les réseaux sociaux facebook et instagram (LinkedIn ?), google business, etc														Nicolas KERLOCH Aurore GUIBOUX



OBJET / ACTION	2023	2024	2025	2026	Échelle								Calendrier	Équipe
					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS	OLE		
Suivi des instances régionales Energies Marines Renouvelables (GT EMR de la CRML et projets locaux)	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Nicolas KERLOCH
Filière Bois Energie en cornouaille ???					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS			Nicolas KERLOCH
Appui aux projets des EPCI (PCAET, labellisation Citergie, Territoire économe en ressource, Contrat de développement des énergies renouvelables, etc )	x	x	x	x	OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Nicolas KERLOCH
Breizh transition														Nicolas KERLOCH
Animation d'un Réseau de la Transition Energétique en Cornouaille					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		Tout au long de l'année	Nicolas KERLOCH
Suivi des instances régionales (CBTE, GT hydrogène, etc)					OBO	CCA	CCPBS	CCPF	DZCo	CCHPB	CCCS		En continu	Nicolas KERLOCH
<b>RESSOURCES</b>														
<b>Ressources data - informatiques</b>														
Gestion du parc informatique														Grégoire MARPILLAT
Outil de gestion de projet														Grégoire MARPILLAT
Base de données géographiques et statistiques agence														Grégoire MARPILLAT
Réponses sollicitations cartographiques														Grégoire MARPILLAT
<b>DIRECTION / ADMINISTRATION GENERALE</b>														
<b>Fonctionnement agence</b>														
Administration générale (Gestion courrier, abonnements, fournitures, parc auto, assurances, etc)														Soisik DIJON Isabelle LEJOSNE
Ressources humaines														Hélène MASSONNEAU KERVERN Soisik DIJON
Finances comptabilité														Véronique CARIOU
Instances (AG, CA, Bureau)														Soisik DIJON
Communication institutionnelle : - site internet QCD - lettre d'info QCD numérique - rapport d'activités - programme partenarial - relations presse														Soisik DIJON
<b>Batiment QCD &amp; Espace Cuzon</b>														
Gestion technique bâtiment QCD et organisation des vérifications périodiques incendie et électrique														Nicolas KERLOCH
Suivi association syndicale libre Cuzon (ASL)														Tristan DOUARD
Gestion des espaces communs Cuzon (salles de réunion, informatique...)														Tristan DOUARD Soisik DIJON Nicolas KERLOCH Grégoire MARPILLAT

## Conventions Région Bretagne et QCD

### Synthèse

Le 3 juillet 2024, le Bureau a validé le principe de formalisation des relations entre l'Agence et la Région, par la mise en place d'un dispositif basé sur deux conventions :

- Une convention cadre triennale entre la région Bretagne et chacune des agences d'urbanisme de Bretagne, posant les principes de travail en commun et comportant un niveau de cotisation de base ;
- Une convention annuelle avec chacune des agences, comportant un volet commun sur le MOS et un chapitre spécifique, qui détaillerait les travaux intégrés dans le programme partenarial.

### Rappel du contexte :

La région Bretagne adhère de droit à QCD et finance l'Agence par des subventions, mais ne verse pas formellement de *cotisation*.

Afin de sécuriser sa capacité à répondre à ses engagements en matière de suivi de la consommation foncière notamment, la Région souhaite densifier ses liens avec les 4 agences d'urbanisme de Bretagne (QCD, Audiar à Rennes, Audélor à Lorient et Adeupa à Brest).

Aussi propose-t-elle de formaliser davantage son adhésion à QCD, par le versement d'une cotisation et l'adoption de conventions bilatérales.

Pour l'année 2024, la Région s'engage à verser 28 500€ en contrepartie de son travail sur le Mode d'occupation des sols (MOS) régional.

Cette solution offre le double avantage de :

- sécuriser la relation avec la Région sur les plans juridique, fonctionnel et financier, notamment pour le suivi du MOS ;
- ouvrir potentiellement le champ de cette relation à des domaines nouveaux, dans l'intérêt conjoint de la Région et de la Cornouaille.

Annexes :

- Convention cadre triennale
- Convention annuelle

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ces conventions et autorise la Présidente à les signer.**

La Présidente,



**Isabelle ASSIH**



Direction de l'aménagement  
Service aménagement, foncier et habitat

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE  
ENTRE LES AGENCES D'URBANISME DE BRETAGNE ET LA  
REGION BRETAGNE  
AU TITRE DES ANNEES 2024 à 2026**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- VU** le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels ;
- VU** la loi n°67-1253 du 30 décembre 1967, dite loi d'Orientation Foncière, fondant le statut et les missions des agences d'urbanisme et l'article L-121 -3 du code de l'urbanisme les précisant ;
- VU** la loi n° n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- VU** les statuts des Agences d'urbanisme signataires de la présente convention ;
- VU** la délibération en Commission permanente en Conseil régional du 4 avril 2016 approuvant les conventions types ;
- VU** la délibération n° 24\_0402\_06 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 septembre 2024 approuvant la présente convention et autorisant le Président à la signer ;

**ENTRE**

**La Région Bretagne**

Représentée par le Président du Conseil régional  
Ci-après dénommée « La Région »,

**D'une part,**

**ET**

**L'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé 18, rue Jean Jaurès à Brest,  
représentée par son Président, François Cuillandre  
Ci-après dénommée « L'ADEUPa »

**L'agence d'urbanisme, de développement économique et technopole du pays de Lorient,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé 12 Avenue de la Perrière à Lorient, représentée par son Président, Pascal LE LIBOUX.  
Ci-après dénommée « L'AUDELOR »

### **L'agence d'urbanisme de Rennes,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé 3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz à Rennes, représentée par son Président, André COQ.

Ci-après dénommée « L'AUDIAR »

### **L'agence d'urbanisme et de développement Quimper Cornouaille Développement**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est situé 24, route de Cuzon – 29000 Quimper, représentée par sa Présidente, Isabelle ASSIH,

Ci-après dénommée « QCD »

Ci-après, nommées « les Agences d'urbanisme »

### **D'autre part,**

## **IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

### **PREAMBULE**

Garante d'un développement social et territorial équilibré de la Bretagne, la Région accompagne les territoires dans la conduite de leurs projets de développement et l'observation de leurs évolutions, notamment à travers sa compétence aménagement et planification et son rôle de pilote du Schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce dernier, intégrateur, fixe les objectifs, à moyen et long termes, sur le territoire de la Région, en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de lutte contre l'artificialisation des sols, d'intermodalité et de développement des transports de personnes et de marchandises, de développement logistique et industriel, notamment en matière de localisation préférentielle, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Dans ce contexte, et pour l'ensemble de ses politiques publiques, la Région peut contribuer (article L-4211-1 du Code général des collectivités territoriales), à toutes études intéressant le développement régional et à la coordination, l'acquisition et la mise à jour des données géographiques de référence, nécessaires à la description détaillée de son territoire ainsi qu'à l'observation et à l'évaluation de ses politiques territoriales.

Les agences d'urbanisme de Bretagne, dont la Région est membre, concourent à la mise en œuvre de ces missions, entre autres. Structures d'ingénierie partenariale de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, elles ont notamment pour mission (article L-121-3 du code de l'urbanisme) :

- 1° « De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. »

Ainsi, les outils et démarches d'ingénierie, de connaissance et d'observation développés et portés par les agences d'urbanisme de Bretagne sont un levier majeur pour accompagner la Région Bretagne et ses territoires dans la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et d'autre part dans son rôle d'Autorité Organisatrice du Foncier. La loi Climat et Résilience du 24 août 2021 a en effet marqué un tournant dans les politiques publiques d'aménagement et plus particulièrement celles qui ont trait à la maîtrise des évolutions des usages et des destinations de l'espace

à travers notamment la question foncière. Cette ambition collective qui intègre l'objectif de mettre un terme à la consommation foncière des espaces naturels agricoles et forestiers préalablement à la loi dite loi ZAN, est partagée entre la Région garante de sa mise en œuvre (accompagnée par la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (CRG) qu'elle préside), les agences d'urbanisme et leurs différents membres, notamment les structures porteuses de SCOT et leurs EPCI.

Par la présente convention triennale de partenariat, la Région souhaite marquer l'intérêt et la portée des contributions des agences d'urbanisme pour l'accompagnement des territoires bretons dans cette nouvelle ambition.

### **ARTICLE 1 – Objet et durée de la convention**

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Région apporte son soutien aux agences d'urbanisme susmentionnées, en étant membre actif ou de droit, dans un cadre institutionnel de collaboration, décliné annuellement à travers des conventions financières bilatérales entre cette dernière et chaque agence.

La Région s'engage en effet ici à soutenir financièrement la mise en œuvre des programmes partenariaux annuels et respectifs de chaque agence d'urbanisme.

Conçue pour se dérouler sur une durée de trois ans, la présente convention prend effet à compter de la dernière date de signature.

### **Article 2 – Limites de la convention**

Cette convention ne supplée pas les conventions annuelles et bilatérales qui fixent les modalités financières et techniques entre les parties prenantes

Afin de respecter le principe de l'annualité budgétaire, sans remettre en cause l'engagement juridique liant les parties, le montant de la subvention versée à chaque association pour la réalisation de ces objectifs, y sera donc fixé.

### **Article 3 - Objectifs du partenariat**

Les parties prenantes, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs, s'engagent ainsi à mobiliser leurs équipes d'experts et leurs savoir-faire, aux côtés de la Région, pour contribuer à éclairer les grands enjeux d'aménagement du territoire portés par les compétences de cette dernière. Leur implication se traduira notamment dans tous les travaux et études menés de concert sur les évolutions de l'occupation du foncier en Région Bretagne, en particulier le suivi, l'actualisation et la maintenance de l'outil Mode d'Occupation du Sol (MOS) et son éventuelle évolution ; elle pourra par ailleurs se décliner sur toute autre thématique d'étude ou d'analyse.

Ces contributions feront l'objet d'une convention annuelle de partenariat financier avec chacune d'entre elles, précisant le montant de la participation financière, sous la forme d'une subvention et les principaux travaux auxquels la Région est intéressée et souhaite contribuer.

Les Agences d'urbanisme s'engagent solidairement notamment à coordonner leurs actions pour la réalisation des travaux relatifs à l'ensemble du territoire breton, afin de s'assurer d'une continuité territoriale de la connaissance et des analyses produites. En matière de mesure de la consommation foncière, à travers la mobilisation des outils adéquats, la coordination des travaux sera assurée en lien avec la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, présidée par la Région.

### **ARTICLE 4 – Engagements des Agences d'urbanisme**

Les agences d'urbanisme s'engagent à utiliser la subvention annuelle pour la réalisation des actions inscrites dans leur programme de travail, notamment sur les volets intéressant plus particulièrement la Région.

## **ARTICLE 5 – Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention**

5.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par l'association.

5.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen des comptes et de la gestion de l'association. Cette dernière s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elle, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

5.3- Chaque agence s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

## **ARTICLE 6 – Communication**

6.1- Les Agences d'urbanisme sont tenues de mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région (téléchargeable sur le site Internet du Conseil régional) sur ses documents et publications officiels de communication relatifs à l'action subventionnée.

6.2- Elles sont également tenues de faire mention du soutien de la Région dans leurs rapports avec les médias.

## **ARTICLE 7 – Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Région a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Région et les associations.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet social et activités statutaires de l'association, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

## **ARTICLE 8 – Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

## **ARTICLE 9 - Dénonciation et résiliation de la convention**

9-1- Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la subvention.

9.2 - En cas de non-respect de ses obligations contractuelles par le bénéficiaire, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.

9.3- La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de la subvention.

## **ARTICLE 10 – Modalités de remboursement de la subvention**

En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

## **ARTICLE 11 – Litiges**

11.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

## **ARTICLE 12– Exécution de la convention**

Le Président du Conseil régional, le Payeur régional de Bretagne et les Bénéficiaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

**Fait à** \_\_\_\_\_ , le .../.../...

**En 5 exemplaires**

**POUR LES BENEFCIAIRES,**

**POUR LA REGION,**

**Pour le Président du Conseil régional  
Et par délégation,**



Direction de l'aménagement  
Service aménagement, foncier et habitat

**CONVENTION RELATIVE  
A LA PARTICIPATION FINANCIERE  
DE LA REGION AU PROGRAMME PARTENARIAL  
DE L'AGENCE D'URBANISME QUIMPER  
CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le Code de l'urbanisme ;  
**VU** le règlement budgétaire et financier adopté par la Région ;  
**VU** la délibération Commission permanente du Conseil régional du 4 avril 2016 approuvant les conventions types ;  
**VU** les statuts de l'association Quimper Cornouaille développement ;  
**VU** la délibération n°24\_0402\_06 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 septembre 2024 autorisant le Président à signer la convention triennale 2024-2026 de partenariat avec 4 agences d'urbanisme de Bretagne (Adeupa, Audiar, Audelor, Quimper Cornouaille Développement)  
**VU** la délibération n° 24\_0402\_06 de la Commission permanente du 30 septembre 2024 attribuant une contribution financière à l'Agence d'urbanisme et de développement Quimper Cornouaille Développement, et autorisant le Président à signer la présente convention.

**ENTRE**

**La Région Bretagne,**

Représentée par Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, en sa qualité de Président du Conseil régional,  
Ci-après dénommée « la Région »,  
D'une part,

**ET**

**L'Agence d'Urbanisme et de Développement Quimper Cornouaille Développement,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social est 24 route de Cuzon, 29000 Quimper,  
représentée par sa Présidente, Mme Isabelle ASSIH,  
Ci-après dénommé « QCD »,  
D'autre part,

## **IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

### **PREAMBULE**

Les agences d'urbanisme ont été créées par la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967 dite Loi d'Orientation Foncière (LOF). Elles ont vu leur existence refondée, leur positionnement précisé et leurs missions élargies par la loi n° 99 - 553 dite loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 Juin 1999, par la loi n° 2000-1208 dite loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ainsi que par la loi n° 2003 - 590 dite loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, et la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR.

Ces dispositions législatives ont été retranscrites dans l'article L 121 – 3 du code de l'urbanisme : « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :*

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;*
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;*
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;*
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;*
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. »*

Ainsi, les outils et démarches d'ingénierie, de connaissance et d'observation développés et portés par les agences d'urbanisme de Bretagne sont un levier majeur pour accompagner la Région Bretagne, d'une part dans l'exercice de sa compétence Aménagement du territoire et planification et notamment la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et d'autre part dans son rôle d'Autorité Organisatrice du Foncier. Cette mise en œuvre vise notamment le nécessaire changement de modèle d'aménagement du territoire régional, la gestion équilibrée et durable de l'occupation et de l'usage des sols bretons, la protection de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation et le changement climatique, ainsi que l'adaptation et la résilience des territoires bretons.

Pour illustration et mémoire, la Région avait pu ainsi définir un projet pour le territoire breton à l'horizon 2040, grâce à une démarche fédératrice mobilisant l'ensemble des acteurs bretons, la Breizh Cop, au premier rang desquels les 4 agences d'urbanisme de Bretagne, partenaires historiques des territoires bretons et de la Région, à présent impliquées pour la déclinaison du SRADDET dans les politiques territoriales.

Dans le cadre de la convention triennale de partenariat 2024 – 2026, signée entre les agences d'urbanisme Audiar, Audelor, Quimper Cornouaille Développement, Adeupa et la Région Bretagne, l'intérêt et la portée des contributions de ces dernières pour l'accompagnement des territoires bretons sont confirmés.

### **S'agissant de la Région**

La Région Bretagne est membre actif de l'Agence d'urbanisme et de développement QCD, association loi 1901 et est représentée au sein de son conseil d'administration et de son assemblée générale. Elle participe ainsi à la vie institutionnelle de la structure et en est donc un des partenaires, aux côtés de ses différents membres. A ce titre, et dans le cadre des missions et compétences qui lui incombent, elle est intéressée à l'ensemble des travaux et projets menés par cette dernière, notamment ceux qui concernent la planification territoriale et les dispositifs d'observation permettant de mesurer les dynamiques territoriales, toutes échelles et thématiques confondues.

La loi Climat et Résilience du 24 août 2021 a marqué un tournant dans les politiques publiques d'aménagement et plus particulièrement celles qui ont trait à la maîtrise des évolutions du foncier, en consolidant la notion d'artificialisation et de consommation effective des sols et en fixant des objectifs nationaux et régionaux de réduction de cette artificialisation, rapportés aux dix années passées. Cette ambition nationale a trouvé un écho considérable et partagé en Bretagne du fait de la surconsommation constatée, des enjeux de préservation de la surface agricole utile et de transition écologique (incarnés par le premier SRADDET breton exécutoire qui intégrait l'objectif de mettre un terme à la consommation foncière préalablement à la loi dite loi ZAN).

En matière de connaissance des sols, la Région ainsi que les structures porteuses des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) bretons ont souhaité s'appuyer sur un outil, le *Mode d'Occupation des Sols* (MOS), développé par les agences d'urbanisme bretonnes, dans le cadre d'un partenariat étroit avec Conseil régional de Bretagne et l'ensemble des territoires concernés, qui disposent à présent d'un outil commun et partagé. La Région est en effet garante de l'homogénéité des outils d'observation des évolutions du foncier qui lui permettent, depuis la loi du 20 juillet 2023 dite de mise en œuvre du ZAN, d'assurer son rôle au sein de la Conférence régionale de gouvernance qu'elle préside et réunissant, entre autres, les membres de la Conférence des SCOT.

C'est pourquoi, dans le cadre du programme partenarial de travail de QCD et notamment de ses travaux d'observation et d'analyse territoriale, pour d'une part la bonne mise en œuvre de la territorialisation du ZAN, mais plus globalement des 38 objectifs du SRADDET et d'autre part garantir une gestion et une observation des sols partagée et homogène, la Région Bretagne souhaite participer à la pérennisation, la consolidation et le développement de cet outil MOS, sur l'ensemble du territoire breton. Par sa participation financière au programme partenarial de travail, valant adhésion, dans le cadre de la présente convention annuelle, la Région confirme son implication au sein de QCD, dans le cadre susvisé d'une convention de partenariat triennale, associant les trois autres agences d'urbanisme.

## **S'agissant de QCD**

Considérant la nature singulière de la Cornouaille, territoire composite qui constitue un même bassin de vie et d'emploi pour ses habitants et acteurs socio-économiques, et qui justifie à ce titre une cohérence d'action des collectivités qui en administrent les composantes, QCD a vocation d'être la plateforme de coopération et structure d'appui pour l'ensemble des EPCI de Cornouaille, portant expertises, actions et animations territoriales mutualisées.

Les trois grands types d'action développées aujourd'hui par Quimper Cornouaille Développement sont :

- L'aménagement et l'observation du territoire ;
- Le développement territorial ;
- La transition énergétique via l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Ces trois axes répondant à trois enjeux majeurs pour le territoire :

- La transition écologique ;
- L'attractivité de la Cornouaille ;
- La crise du logement.

L'Agence œuvre ainsi à la mise en application concrète du protocole national définissant le statut d'Agence d'urbanisme, régi par l'article L132-6 du Code de l'urbanisme, et ainsi à accompagner ses membres.

Ainsi QCD, outre le programme partenarial annuel, s'engage à :

- consolider les outils d'observation mutualisée dans les domaines de l'habitat, de la socio-économie, de l'économie, du foncier, répondant aux besoins de chaque membre, notamment au travers des outils dédiés (Datagences, Modes d'occupation du sol [MOS]) et à présenter les résultats de ces observatoires dans le cadre de réunions dédiées,

- sensibiliser les élus locaux aux évolutions en matière de planification ou de programmation (SRADDET, SCoT, PLUI, PCAET, PLH...) ;
- animer ou co-organiser sur les territoires des réunions sur les thématiques émergentes pour les collectivités ;
- présenter les différentes démarches conjointes à l'échelle de la Cornouaille, mises en œuvre par QCD pour le compte des membres (attractivité, Réseau TYNEO, destination touristique Quimper Cornouaille, programmes européens, Contrat local de santé,...)
- apporter des conseils individuels ou assistance sur les domaines d'intervention de l'Agence.

## **Article 1 – Objet de la convention**

Par la présente convention :

- QCD s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme partenarial décliné chaque année dans un programme de travail annuel approuvé par son assemblée générale.
- La Région s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre du programme partenarial 2024 de QCD et en particulier, au titre de ses missions d'observation du foncier et d'analyses territoriales, l'outil MOS (mise à jour, maintenance, développement).

## **Article 2 – Montant de la participation financière de la Région**

Les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par ses membres grâce à l'apport de leurs contributions financières. Le concours de la Région ainsi que les contributions financières (cotisations et subventions) des autres membres contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de QCD.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à la mise en œuvre du programme partenarial 2024, et conformément aux statuts de QCD, la Région apporte son concours financier à l'Agence.

Le montant du soutien financier de la Région à QCD, sous la forme d'une subvention forfaitaire, pour le programme partenarial de l'année 2024 est de 28 500 €.

## **Article 3 – Durée de la convention**

La convention prend effet à compter de la date de signature, pour une durée de 36 mois.

## **Article 4 – Engagements de QCD**

4.1- QCD s'engage à utiliser la contribution financière de la Région pour la seule réalisation de ses objectifs et activités statutaires.

4.2- Elle s'engage à ne pas employer tout ou partie de la contribution financière reçue de la Région au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre.

4.3- Elle accepte que la contribution financière ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.

4.4- Elle s'engage en vertu de l'article L. 1611-4 du CGCT, à fournir à la Région, une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

4.5- Elle s'engage à informer la Région des modifications intervenues dans ses statuts.

4.6- Elle est seule responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de ses activités.

## **Article 5 – Communication**

5.1- QCD s'engage à mentionner le soutien financier de la Région, notamment en faisant figurer le logo de la Région sur ses documents de communication réalisés postérieurement à l'attribution de la contribution financière, notamment dans le programme partenarial et le rapport d'activité.

5.2- Elle s'engage également à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias.

## **Article 6 – Modalités de versement**

6.1- La contribution financière est versée à QCD par la Région comme suit :

La contribution financière est versée au minimum en deux fois :

- 80 % (taux maximum) du montant mentionné à l'article 2, à la signature de la présente convention,
- le solde à la remise d'un état récapitulatif des recettes et dépenses engagées par le bénéficiaire, établi au plus près de la fin de l'exercice budgétaire pour lequel la Région lui a attribué la contribution financière, ou à défaut, à la production de ses comptes annuels.

6.2- Le paiement dû par la Région sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

- Banque 00041
- IBAN : 1290 6501 2100 2480 2634 486
- BIC : AGRI FR PP 829
- Nom et adresse de la banque : CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE
- Nom du titulaire du compte : QCD

## **Article 7 – Imputation budgétaire**

La contribution financière accordée au bénéficiaire sera imputée au budget de la Région, au chapitre 935, programme n°402 dossier n° 24005321

## **Article 8 – Modalités de contrôle de l'utilisation de la contribution financière**

8.1- La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

8.2- La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen des comptes et de la gestion de QCD. Cette dernière s'engage ainsi à donner au personnel de la Région, ainsi qu'aux personnes mandatées par elles, un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme.

## **Article 9 – Modification de la convention**

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

## **Article 10 – Dénonciation et résiliation de la convention**

10.1 - QCD peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Région. Dans ce cas, la résiliation de la convention prend effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre. La Région se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de la contribution financière.

10.2 - En cas de non-respect de ses obligations contractuelles par QCD, la Région se réserve le droit de résilier la présente convention. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la

réception par le bénéficiaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet. La Région pourra alors exiger le remboursement partiel ou total de la contribution financière.

10.3 - La Région peut de même mettre fin à la convention, sans préavis, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la contribution financière prévue dans la convention. Ce dernier sera alors tenu de rembourser la totalité de la contribution financière.

10.4 - En cas de résiliation ou de dénonciation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

### **Article 11 – Litiges**

11.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes.

### **Article 12 – Exécution de la convention**

Le Président du Conseil régional, le Payeur régional de Bretagne et la Présidente de QCD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

### **Fait en 2 exemplaires**

POUR LE BENEFICIAIRE

A ..... le .....

POUR LA REGION BRETAGNE

A ..... le .....

**La Présidente  
de Quimper Cornouaille  
Développement**

**Pour le Président du Conseil régional,  
et par délégation**

**Isabelle ASSIH**

## SEML Quimper évènements : changement de statuts Cession des parts sociales

En synthèse :

QCD détient 3 actions de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Quimper Evènements, gestionnaire du Parc des expositions et du centre des congrès du Chapeau rouge à Quimper.

Une prochaine assemblée générale de la SAEML soumettra au vote un projet de transformation juridique et capitalistique, pour fonder une société publique locale (SPL).

Cela suppose le remboursement des actions des actionnaires privés, dont QCD, par la ville de Quimper (1 action) et par QBO (2 actions), pour un montant de 1 500 €.

Quimper Evènements entend toutefois maintenir un lien avec les actuels actionnaires privés dans la conduite stratégique de la future SPL.

### Contexte

QCD est actionnaire de la SAEML Quimper Evènements, pour un montant de 1 500 € (3 actions), et participe à la gouvernance de la société en tant que censeur, sans voix délibérative.

Il est apparu nécessaire de faire évoluer la société, afin de lui permettre de renforcer la dynamique d'attractivité du territoire et de progresser dans la cohérence et l'agilité en ce qui concerne la gestion des équipements publics à vocation événementielle et de congrès actuels, mais aussi de nouveaux équipements sur le territoire quimpérois.

### Vers une société publique locale

QBO et la ville de Quimper, premiers actionnaires de la SAEM Quimper Evènements, souhaitent modifier le statut et la structure capitalistique de la société, pour fonder une société publique locale à compter de janvier 2025.

Cela suppose que les actionnaires autres que les collectivités sortent de l'actionnariat et qu'ils cèdent leurs actions.

QCD détient trois actions de la SAEML, d'un montant unitaire de 500 €. Il est proposé que la ville de Quimper et QBO rachètent ces actions, pour un montant de 1 500 €.

La SAEML Quimper Evènements souhaite continuer d'associer les actuels actionnaires privés à la conduite stratégique de la future SPL, selon des modalités qui restent encore à définir.

Les projets de conventions en vue de la cession des titres de QCD à la ville de Quimper (1 action) et à QBO (2 actions) sont joints au présent rapport, pour validation.

Par ailleurs, il est proposé, sur sollicitation de la Caisse des dépôts et consignations, que QCD, comme chaque cédant de parts, formalise sa renonciation au droit de préemption.

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- valide la vente à la ville de Quimper d'une action et à QBO deux actions de la SAEML Quimper Evènements, pour un montant total de 1 500 € ;
- renonce au droit de préemption que QCD détient en tant qu'actionnaire de la SAEML Quimper Evènements ;
- autorise la signature des actes correspondants par le vice-Président de QCD.

**La Présidente,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Isabelle ASSIH**

# CONTRAT DE CESSION D' ACTIONS

**ENTRE :**

**L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE (« QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT »)**, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 24, route de Cuzon - 29000 QUIMPER, enregistrée au répertoire national des associations sous le numéro W294003787,

Représentée par Monsieur Olivier BELLEC, vice-Président,

ci-après, désignée le « **Cédant** »,

**ET :**

**La VILLE DE QUIMPER**, ayant son siège 44 Place Saint-Corentin 29000 QUIMPER, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 212 902 324,

Représentée par Madame Isabelle ASSIH, sa Maire, autorisée à conclure le présent Contrat de cession par délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2024,

ci-après, désignée l'« **Acquéreur** »,

Le Cédant et l'Acquéreur sont ensemble désignés les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

## IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Cédant détient à ce jour une (1) action de la **Société QUIMPER EVENEMENTS**, Société anonyme d'économie mixte locale, dont le siège social est sis 32 bis rue Stang Bihan 29000 QUIMPER, et le numéro unique d'identification est le 791 765 316 RCS Quimper (la « **Société** »).

Dans le cadre du projet de transformation de la Société QUIMPER EVENEMENTS en Société Publique Locale, l'Acquéreur souhaite entrer au capital de ladite Société et a déclaré vouloir acquérir une (1) action de la Société détenue par le Cédant (l'« **Action Cédée** ») et le Cédant a déclaré vouloir céder l'action qu'il détient (la « **Cession** »).

En conséquence, le Cédant et l'Acquéreur ont conclu le présent contrat de cession d'actions (le « **Contrat** ») afin de définir des termes et conditions de la Cession de l'Action Cédée.

## LES PARTIES SONT CONVENUES CE QUI SUIIT :

### Article 1. Objet du Contrat

Le Cédant cède à l'Acquéreur, qui réciproquement acquiert auprès du Cédant, à la Date de Réalisation exposée à l'article 3 et moyennant le paiement du Prix de Cession exposé à l'article 2, l'Action Cédée, soit une (1) Action de la Société QUIMPER EVENEMENTS, d'un montant de cinq cents (500) euros de valeur nominale.

L'Acquéreur sera propriétaire et aura la jouissance de l'Action Cédée à compter de la Date de Réalisation. L'Action Cédée l'est avec droit au dividende attaché pour l'exercice en cours.

### Article 2. Prix

La Cession de l'Action Cédée est consentie et acceptée moyennant un montant total de cinq cents euros (500 €) (le « **Prix de Cession** ») payable par l'Acquéreur au Cédant à la Date de Réalisation.

Le Prix de Cession a été convenu entre le Cédant et l'Acquéreur et constitue un prix ferme et définitif et aucune révision du prix pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

### Article 3. Date de Réalisation

La réalisation de la Cession interviendra dans le jour de l'Assemblée Générale de la Société Quimper Evènements statuant sur sa transformation en Société Publique Locale.

A la Date de Réalisation :

- (i) l'Acquéreur remettra au Cédant un ordre de virement à hauteur d'un montant correspondant au Prix de Cession ;
- (ii) le Cédant remettra à l'Acquéreur (i) deux exemplaires d'un ordre de mouvement établi à hauteur de l'Action Cédée, dûment remplis et signés.

## **Article 5 – Déclaration pour l'enregistrement**

Le présent acte sera soumis à la formalité de l'enregistrement dans le mois de sa date auprès de la recette des impôts compétente.

L'Acquéreur étant une collectivité territoriale, la Cession sera exonérée des droits d'enregistrement, conformément à l'article 1042 II du code général des Impôts visé dans la délibération du Conseil municipal de la Ville de Quimper autorisant l'acquisition de l'Action Cédée.

## **Article 6. Déclarations**

Le Cédant déclare, à l'exclusion de toute autre déclaration, (i) qu'il détient, préalablement à la Cession, la pleine et entière propriété de l'Action Cédée, (ii) que l'Action Cédée est libre de toute charge, privilège, sûreté, nantissement, hypothèque, gage, option, servitude ou autre droit de tiers de quelque nature que ce soit, et (iii) qu'il a la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre du Contrat.

L'Acquéreur déclare et garantit qu'il a tout pouvoir pour conclure le Contrat et procéder à l'acquisition de l'Action Cédée conformément aux termes du Contrat.

## **Article 7. Droit applicable – Juridiction**

Le présent acte est régi par le droit français. Tous les litiges découlant du présent acte seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort du siège social de la Société.

---

### **Le Cédant**

Quimper Cornouaille Développement  
Représentée par  
Monsieur Olivier Bellec, vice-Président

---

### **L'Acquéreur**

La Ville de Quimper  
Représentée par Madame Isabelle ASSIH,  
Maire

# CONTRAT DE CESSION D' ACTIONS

**ENTRE :**

**L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE CORNOUAILLE (« QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT »)**, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 24, route de Cuzon - 29000 QUIMPER, enregistrée au répertoire national des associations sous le numéro W294003787,

Représentée par Monsieur Olivier BELLEC, vice-Président,

ci-après, désignée le « **Cédant** »,

**ET :**

**QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**, ayant son siège 44 Place Saint-Corentin 29000 QUIMPER, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 200 068 120,

Représentée par Madame Isabelle ASSIH, sa Présidente, autorisée à conclure le présent Contrat de cession par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2024,

ci-après, désignée l'« **Acquéreur** »,

Le Cédant et l'Acquéreur sont ensemble désignés les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

## IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Cédant détient à ce jour deux (2) actions de la **Société QUIMPER EVENEMENTS**, Société anonyme d'économie mixte locale, dont le siège social est sis 32 bis rue Stang Bihan 29000 QUIMPER, et le numéro unique d'identification est le 791 765 316 RCS Quimper (la « **Société** »).

Dans le cadre du projet de transformation de la Société QUIMPER EVENEMENTS en Société Publique Locale, l'Acquéreur souhaite entrer au capital de ladite Société et a déclaré vouloir acquérir les deux (2) actions de la Société détenues par le Cédant (les « **Actions Cédées** ») et le Cédant a déclaré vouloir céder les actions qu'il détient (la « **Cession** »).

En conséquence, le Cédant et l'Acquéreur ont conclu le présent contrat de cession d'actions (le « **Contrat** ») afin de définir des termes et conditions de la Cession des Actions Cédées.

## LES PARTIES SONT CONVENUES CE QUI SUIIT :

### Article 1. Objet du Contrat

Le Cédant cède à l'Acquéreur, qui réciproquement acquiert auprès du Cédant, à la Date de Réalisation exposée à l'article 3 et moyennant le paiement du Prix de Cession exposé à l'article 2, les Actions Cédées, soit deux (2) Actions de la Société QUIMPER EVENEMENTS, d'un montant de cinq cents (500) euros de valeur nominale chacune.

L'Acquéreur sera propriétaire et aura la jouissance des Actions Cédées à compter de la Date de Réalisation. Les Actions Cédées le sont avec droit au dividende attaché pour l'exercice en cours.

### Article 2. Prix

La Cession des Actions Cédées est consentie et acceptée moyennant un prix unitaire de cinq cents (500 €) par action, soit pour un montant total de mille euros (1.000 €) pour l'intégralité des Actions Cédées (le « **Prix de Cession** ») payable par l'Acquéreur au Cédant à la Date de Réalisation.

Le Prix de Cession a été convenu entre le Cédant et l'Acquéreur et constitue un prix ferme et définitif et aucune révision du prix pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.

### Article 3. Date de Réalisation

La réalisation de la Cession interviendra dans le jour de l'Assemblée Générale de la Société Quimper Evènements statuant sur sa transformation en Société Publique Locale.

A la Date de Réalisation :

- (i) l'Acquéreur remettra au Cédant un ordre de virement à hauteur d'un montant correspondant au Prix de Cession ;
- (ii) le Cédant remettra à l'Acquéreur (i) deux exemplaires d'un ordre de mouvement établi à hauteur du nombre d'Actions Cédées, dûment remplis et signés.

## **Article 5 – Déclaration pour l'enregistrement**

Le présent acte sera soumis à la formalité de l'enregistrement dans le mois de sa date auprès de la recette des impôts compétente.

L'Acquéreur étant une collectivité territoriale, la Cession sera exonérée des droits d'enregistrement, conformément à l'article 1042 II du code général des Impôts visé dans la délibération du Conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale autorisant l'acquisition des Actions Cédées.

## **Article 6. Déclarations**

Le Cédant déclare, à l'exclusion de toute autre déclaration, (i) qu'il détient, préalablement à la Cession, la pleine et entière propriété des Actions Cédées, (ii) que les Actions Cédées sont libres de toute charge, privilège, sûreté, nantissement, hypothèque, gage, option, servitude ou autre droit de tiers de quelque nature que ce soit, et (iii) qu'il a la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre du Contrat.

L'Acquéreur déclare et garantit qu'il a tout pouvoir pour conclure le Contrat et procéder à l'acquisition des Actions Cédées conformément aux termes du Contrat.

## **Article 7. Droit applicable – Juridiction**

Le présent acte est régi par le droit français. Tous les litiges découlant du présent acte seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort du siège social de la Société.

---

### **Le Cédant**

Quimper Cornouaille Développement  
Représentée par  
Monsieur Olivier BELLEC, vice-Président

---

### **L'Acquéreur**

Quimper Bretagne Occidentale  
Représentée par Madame Isabelle ASSIH,  
Présidente

## Service Public de la Rénovation de l'Habitat Positionnement de Réseau TYNEO

En synthèse :

- QCD reste en attente d'une confirmation de positionnement des EPCI de Cornouaille, vis-à-vis de Réseau TYNEO en 2025.
- Réseau TYNEO a affiné les modalités techniques et financières pour être « guichet unique » de la Cornouaille au 2 janvier 2025
- La Région Bretagne devrait contribuer financièrement à la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH), mais les engagements des EPCI devront être pris avant de connaître les montants et modalités précis.

### ✓ Rappel du contexte et évolutions du « Pacte Territorial France Rénov' (PTFR) »

Le conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) du 13 mars 2024, a arrêté les modalités du futur « Pacte Territorial France Rénov' (PTFR) », qui fusionne deux dispositifs existants : **les Espaces Conseil France Rénov'** comme Réseau TYNEO et les **OPAH/PIG « généralistes »**.

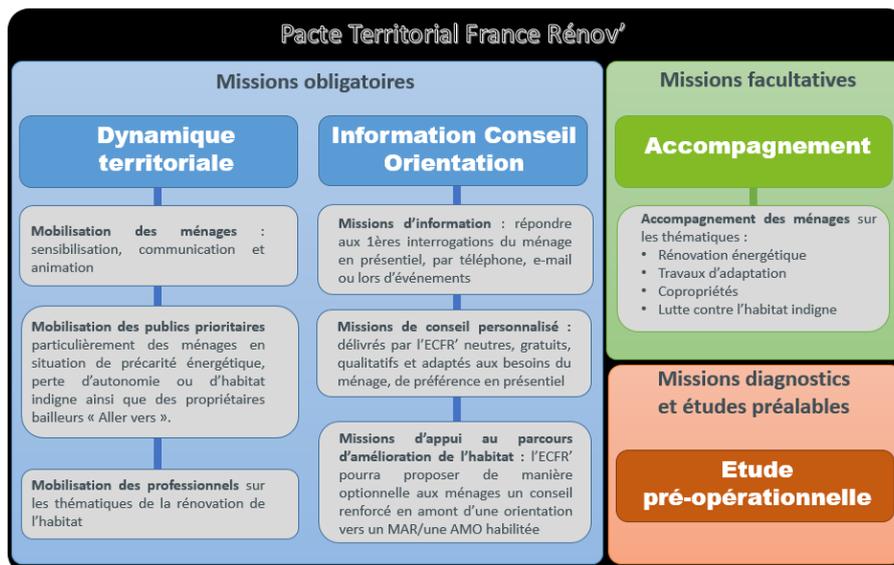
Le pacte territorial est signé entre la collectivité et le Préfet du département pour le compte de l'Anah. La collectivité signataire est maître d'ouvrage de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur son territoire, et à ce titre l'organise à sa guise sous couvert que cela rentre dans les missions attendues et définies.

En Cornouaille, il devrait être signé 4 pactes territoriaux, entre l'Anah et QBO, l'Anah et CCA, l'Anah et CCPF et l'Anah et le SIOCA -qui regroupe les 4 EPCI de l'ouest Cornouaille : CCPBS, CCHPB, DZCO, CCCSPR.

Le calendrier de validation des pactes territoriaux devrait être légèrement détendu. Pour information, avant tout passage du pacte territorial dans chaque instance délibérante, il convient d'obtenir une validation du projet de convention en CLAH (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat) et obtenir un avis conforme de la DREAL. Initialement, les délibérations devaient intervenir avant la fin 2024, mais ce délai trop contraint a été repoussé au 31 mars 2025.

Par après, la signature du pacte territorial pourra intervenir jusqu'à la fin juin 2025, avec une prise en compte des dépenses à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces futurs « Pactes territoriaux France Rénov' » devront intégrer une mission obligatoire (encadré **bleu** ci-dessous), plus éventuellement 2 missions facultatives (encadré **vert** et **orange** ci-dessous).



### ✓ Positionnement de Réseau TYNEO

Réseau TYNEO est pleinement engagé au côté des EPCI de Cornouaille pour préparer au mieux la mise en œuvre de ce Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). De nombreuses réunions se sont tenues pour déchiffrer le futur dispositif et projeter la manière dont ce service à la population sera opéré en Cornouaille. En mai dernier, plusieurs scénarii et maquettes financières ont été élaborés et transmis par courrier, aux EPCI adhérents de QCD pour recueillir leur préférence.

A ce jour, nous avons reçu un seul retour écrit, celui de CCA. *Les élus de CCA se sont positionnés sur le scénario « Guichet unique », avec la variante +2 ETP par rapport à la situation actuelle.* Au regard des enjeux de l'habitat, ils estiment qu'il convient de doter le service de moyens complémentaires pour notamment renforcer la présence de Réseau TYNEO en proximité des citoyens. Par ailleurs, ils ont également mentionné le souhait que le coût de Réseau TYNEO soit englobé dans le coût de QCD, à niveau de cotisation identique pour CCA.

Sans avoir recueilli de positions officielles des autres territoires, tous les éléments en notre possession semblent converger vers le même positionnement : Réseau TYNEO serait le « guichet unique ». Dans cette organisation Réseau TYNEO est une « **porte d'entrée** », tous publics et toutes thématiques en Cornouaille, via sa permanence téléphonique ou le formulaire contact du site internet de Réseau TYNEO. Par après, Réseau TYNEO oriente les ménages selon 2 possibilités :

- **Opère** directement sur son domaine de prédilection : la **technique du bâtiment et les aides financières dans la rénovation de l'habitat** avec le conseil individualisé et les pré-accompagnements pouvant aller jusqu'au domicile des ménages,

Et/ou

- **Réoriente les ménages, en fonction de sa situation** (localisation, revenus, âge, statut, etc) **vers l'interlocuteur adéquat** :
  - **Service des collectivités** comme les Espaces France services, Mon Accompagnateur Rénov' public, le CLIC, la cellule mal logement, etc ;
  - **Structures de conseils** comme l'ADIL, le CAUE, les associations de défense des consommateurs, etc ;
  - **Dispositifs spécifiques** comme le Service Départemental d'Information à la Maîtrise de l'Energie (SDIME) du Département ;
  - **Assistance nationale de l'Anah** ou le **service de la répression des fraudes** ;

- **Liste des entreprises** RGE ou MAR' de France Renov'.

Cet ajustement de positionnement de Réseau TYNEO va mécaniquement engendrer un spectre de demandes plus large et une augmentation des sollicitations, qui vont nécessiter le recrutement d'un conseiller technique complémentaire *a minima*. Le service connaît déjà depuis le début de l'année une augmentation de ses contacts de 1<sup>er</sup> niveau. L'objectif 2024, de 1 800 informations de 1<sup>er</sup> niveau, a été dépassé à fin août 2024 (on comptabilise +87% de contacts par rapport à fin août 2023).

## ✓ Moyens humains

A ce jour, Réseau TYNEO est dimensionné pour 5,85 ETP – 7 personnes :

- 1 personne pour l'accueil et l'information de 1<sup>er</sup> niveau (0,75 ETP)
- 4 conseillers techniques (3,6 ETP)
- 1,5 ETP pour la dynamique territoriale, l'organisation et le suivi de la mission.

Dans la situation actuelle, pour compenser la démission d'un conseiller en CDI fin juin et pallier un congé maternité, nous avons recruté 2 conseillères en CDD jusqu'à fin décembre 2024. Celles-ci ont deux profils intéressants : une ancienne conseillère réseau TYNEO (sept. 2022- Aout 2023), parfaitement habituée aux missions et une ancienne conseillère Espace Info Energie et chargée de mission transition énergétique, est dotée notamment d'une forte compétence en animation.

Dans la perspective d'une équipe à 5 conseillers techniques, cela signifie que nous pourrions, sous réserve de confirmer l'embauche de ces 2 conseillères, bénéficier d'une équipe pleinement opérationnelle dès le 2 janvier prochain. Il faut noter qu'en cas de demandes de présence complémentaire de Réseau TYNEO dans les EPCI (cf. CCA évoqué supra), le paramétrage des moyens humains deviendrait plus complexe.

# Accueil physique et téléphonique & informations de 1<sup>er</sup> niveau  
✓ Isabelle LEJOSNE

# Equipe de conseillers Energie :

- ✓ Anne-Laure TEQUI
- ✓ Nicolas LE PAPE
- ✓ Marine TOLLIS (actuellement en congé maternité)

- ✓ Elise LONGELIN-PERON (en CDD jusqu'à fin 2024)
- ✓ Marie-Charlotte DIDOU (en CDD jusqu'à fin 2024)

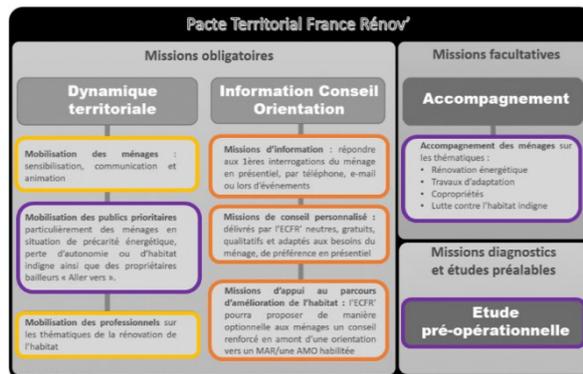
# Coordination / Pilotage

- ✓ Aurore GUIBOUX - Coordinatrice de Réseau TYNEO
- ✓ Nicolas KERLOCH - Responsable du pôle Transition Énergétique



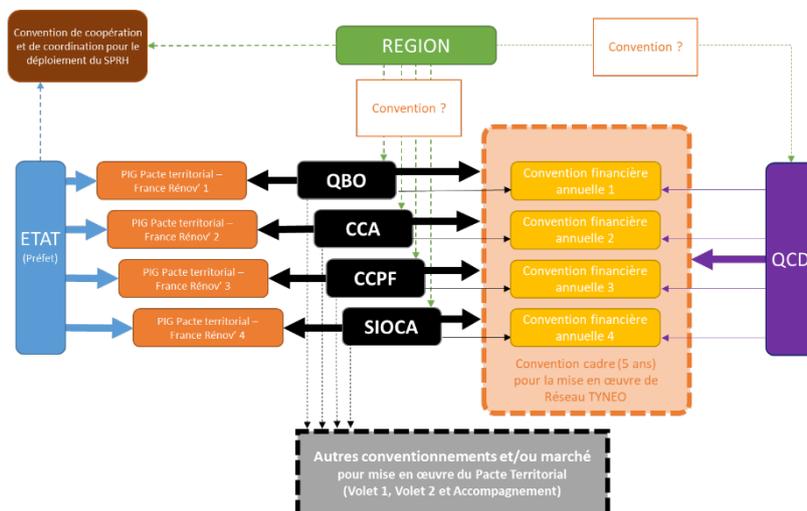
✓ **Réseau TYNEO, un service mutualisé à la Cornouaille**

Réseau TYNEO est une réponse mutualisée à l'échelle des 4 pactes territoriaux et intervient uniquement sur le volet missions obligatoires (cerclages orange clair et orange foncé sur schéma ci-contre). Les missions de Réseau TYNEO seront donc déclinées de manière identique, comme des « missions socles » dans chacun des pactes territoriaux cornouillais, avec néanmoins des objectifs proportionnels à la taille de chaque territoire. Le détail des actions et des objectifs alloués aux différents territoires sera intégré dans une nouvelle convention que QCD signera avec chaque EPCI et spécifique à Réseau TYNEO.



Il convient encore d'affiner, ce volet partenarial pour minimiser la gestion administrative de ce dernier, d'autant plus que le pacte territorial, va déjà considérablement alourdir la gestion administrative pour les EPCI, par rapport au fonctionnement précédent.

Des besoins individuels hors missions socles de Réseau TYNEO pourraient émerger de chacun des territoires, dans ce cas, il conviendra à QCD d'étudier les modalités permettant de répondre à la demande sans modifier l'opérationnalité des « missions socles » de réseau TYNEO.



✓ **Le volet financier du pacte territorial**

Chaque pacte territorial aura une maquette financière qui lui sera propre, selon les missions complémentaires et/ou la mise en œuvre particulière de son service public de la Rénovation de l'habitat à son échelle. Néanmoins, chaque pacte territorial devrait avoir une composante Réseau TYNEO comme vu précédemment.

Sur la partie des missions obligatoires, l'Anah interviendra à hauteur de 50%, dans la limite de plafonds maximum dépendant du nombre de résidences principales parc privé (RPPP).

	<b>Seuil 1</b> (de 0 à 15 000 RPPP) <b>CCPF</b>	<b>Seuil 2</b> (de 15 001 à 50 000 RPPP) <b>QBO, CCA, SIOCA</b>
Montant plafond des dépenses	75 000 €	150 000 €

<b>volet 1</b>	taux aide Anah	50%	
<b>Dynamique territoriale</b>	<b>Subvention max Anah</b>	<b>37 500 €</b>	<b>75 000 €</b>
<b>Volet 2</b> <b>Information, Conseil,</b> <b>Orientation</b>	Montant plafond des dépenses	50 000 €	150 000 €
	taux aide Anah	50%	
	<b>Subvention max Anah</b>	<b>25 000 €</b>	<b>75 000€</b>

Pour les volets complémentaires, il existe tout un ensemble de barème de co-financement en fonction de la nature de l'action réalisée.

La Région Bretagne ne devrait pas être cosignataire des pactes territoriaux, mais souhaiterait tout de même continuer à subventionner ces services, en allant au-delà de la seule thématique conseil à la rénovation de l'habitat et en y intégrant les conseils notamment sur les énergies renouvelables, la construction neuve, le changement de fournisseurs d'énergie ainsi que les animations sur les éco-gestes. Les modalités pour bénéficier de cette aide ne sont pas établies à ce jour, mais le principe de péréquation devrait être maintenue.

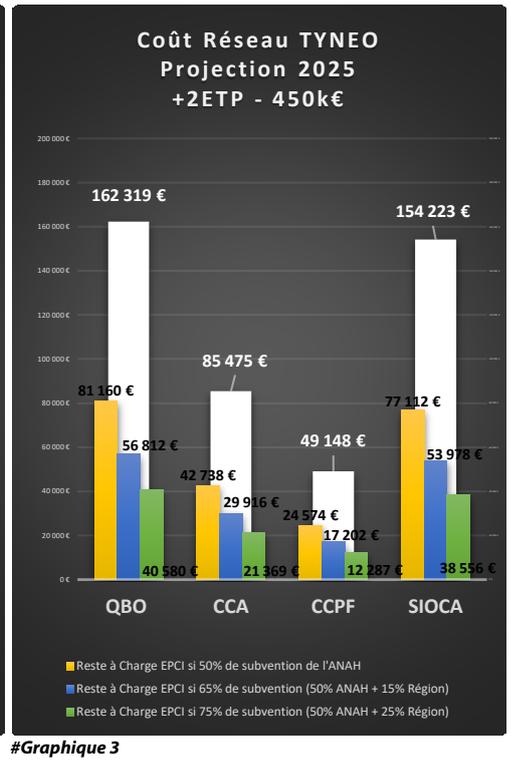
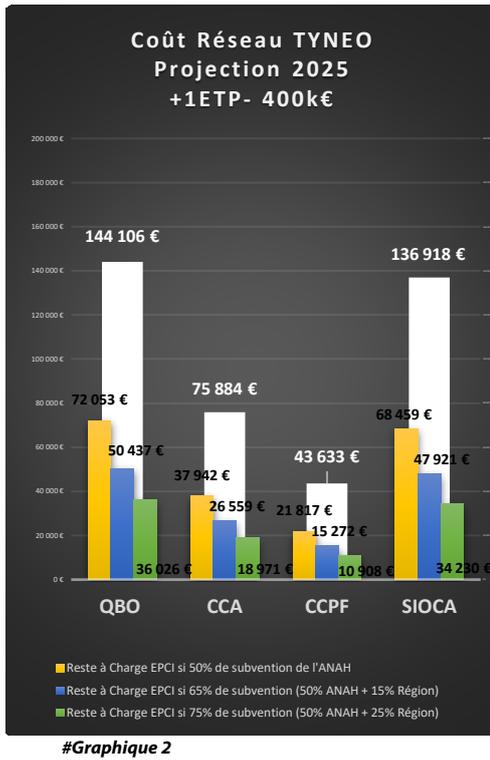
### ✓ **Coût de Réseau TYNEO à intégrer dans les pactes territoriaux cornouillais**

Actuellement Réseau TYNEO coûte 350 k€ et QCD finance sur fonds propre 90 k€. Ce montant est ramené par territoire signataire du futur pacte territoire afin de matérialiser ce que cela représente pour chacun à date (*graphique 1*).

Ainsi, il est proposé deux variantes :

- En 2025 avec le renforcement de l'équipe (+1 ETP) pour répondre au nouveau positionnement souhaité, le coût prévisionnel de Réseau TYNEO est estimé à 400 k€ (*graphique 2*).
- Ou, dès 2025 (ou années suivantes), il est proposé la variante +2 ETP où le coût du service est évalué à 450 k€ (*graphique 3*).

En prenant comme hypothèse que les plafonds maximums ne sont pas atteints sur chaque pacte territorial, vous trouverez des simulations « arbitraires » avec un complément d'aide de la Région Bretagne de 15 % ou de 25 %.



Annexe : tableau synthétique des scenarii d'évolution de l'offre de service de Réseau TYNEO à la population

Pour information du Conseil d'administration.

## Étude spécifique « Meublés de tourisme » Organisation d'un RDV de l'habitat thématique et publication

### Synthèse

Interpellé sur la question dans le cadre de ses travaux sur l'habitat, le pôle aménagement et observation du territoire de QCD travaille depuis 2023 sur les meublés de tourisme en Cornouaille. Afin de partager les éléments d'analyse permettant de qualifier le phénomène, un temps fort sous le format « RDV de l'habitat » se tiendra le 13 décembre 2024, avec pour objet :

*"Les meublés de tourisme : quels impacts sur l'offre de logements en Cornouaille, et quelles pistes de régulation ?"*. Il sera assorti d'un nouveau 4 pages de la série « Focus », initiée en 2023, présentant les enseignements issus de l'étude menée par l'Agence, sur la période 2021-2023.

### ❖ Contexte

En février 2023, une publication de QCD, le premier Focus Habitat, dressait le portrait du phénomène des meublés de tourisme en Cornouaille sur la période 2019-2022. Suite à cette première étude, le pôle aménagement et observation du territoire a été amené à travailler sur plusieurs Programmes Locaux de l'Habitat, dans le cadre desquels toutes les collectivités ont soulevé la problématique des meublés de tourisme par rapport à l'offre de logements pour les habitants à l'année. L'étude sur le logement des actifs a également souligné les difficultés de recrutement éprouvées par les employeurs, liées notamment aux difficultés réelles pour les salariés à trouver un logement dans le parc locatif privé – plus particulièrement, les nouveaux arrivants qui débutent leur parcours résidentiel sur le territoire.

Il semble en effet que le phénomène des meublés de tourisme a littéralement explosé en Cornouaille depuis la fin du COVID en 2021, de manière concomitante avec l'aggravation de la pénurie de logements sur le territoire. Pour autant, le lien de cause à effet n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît, et QCD cherche donc à créer les conditions de l'analyse et du débat, par l'organisation d'un temps fort d'une part, et par la production d'une étude d'autre part, à l'appui de deux sources de données principales :

- **Liwango**, pour la volumétrie et la caractérisation des meublés de tourisme ;
- **AirDna**, pour l'analyse de marché, la localisation et la saisonnalité du phénomène.

### ❖ Action 1 : Organisation d'un RDV de l'habitat thématique

À destination des élus, techniciens des EPCI et des communes, ainsi que des professionnels intéressés par la thématique, une rencontre de type « RDV de l'habitat » est en cours d'organisation par QCD.

Initialement planifiée le 4 juillet dernier, cette rencontre avait été reportée suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

**Ce temps fort se tiendra donc le 13 décembre 2024 de 14h à 17h30 (lieu à confirmer)**, en présence de la députée Annaïg LE MEUR, qui a porté la proposition de loi visant notamment à fournir aux décideurs locaux une boîte à outils pour réguler les locations touristiques lorsque cela s'avère nécessaire.

**Point d'actualité :** la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée et le Sénat en première lecture sous l'ancienne mandature, attend désormais d'être débattue en commission mixte paritaire, laquelle doit être convoquée par le gouvernement ou conjointement par les présidents des 2 assemblées.

L'objet du temps fort sera de répondre à la problématisation suivante : « *Les meublés de tourisme : quels impacts sur l'offre de logements en Cornouaille, et quelles pistes de régulation ?* »

### **Ordre du jour prévisionnel**

- ⇒ Présentation de l'étude menée par QCD ;
- ⇒ Focus sur la fiscalité des meublés de tourisme par Carine AILLERIE (Avoxa Rennes) ;
- ⇒ Retours d'expérience de régulations mise en place :
  - L'exemple de la Ville de Quimper par David LESVENAN ;
  - L'exemple de la Ville des Sables d'Olonne (sous réserve de confirmation) ;
- ⇒ Décryptage de la proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif par Annaïg LE MEUR.

### **❖ Action 2 : Production et diffusion d'une publication « Focus Habitat »**

À l'occasion du temps fort sur les meublés de tourisme, une deuxième publication en format 4 pages de la série « Focus Habitat » sera distribuée aux participants, puis diffusée en format numérique par le biais de la lettre d'information de l'Agence. Enfin une version papier sera également envoyée par courrier aux 68 mairies, ainsi qu'aux 7 EPCI de Cornouaille.

### **Extrait de la publication – Propos introductifs**

Régulièrement relayée par la presse locale, la tension croissante sur l'offre de logements en Bretagne fait craindre une inflexion du dynamisme régional. En Cornouaille, les élus et chefs d'entreprise tirent la sonnette d'alarme car le parc de logements y est aujourd'hui saturé et un nombre croissant de ménages ne parvient plus à se loger. A contrario, le meublé de tourisme a connu une ascension fulgurante, en Cornouaille comme dans d'autres zones touristiques, depuis l'arrivée des plateformes de réservation. La multiplication des biens réorientés vers cet usage s'est particulièrement faite ressentir à l'issue de la période COVID, avec une hausse de + 26 % des annonces entre 2021 et 2023. À ce titre, le meublé de tourisme est régulièrement accusé de détourner une partie du parc de logements, confisquant ainsi la possibilité d'habiter de manière permanente sur le territoire. Pour autant, qu'en est-il factuellement ? Le meublé de tourisme porte-il la responsabilité de la crise de logement en Cornouaille ? Premiers éléments de réponse ci-dessous.

---

**Pour information des membres du Conseil d'administration.**

## Publication du Focus planification #1 La mise en œuvre du ZAN

Sur un nouveau format de 4 pages, les Focus de QCD visent à apporter un éclairage synthétique sur des sujets à enjeux.

Initiés avec la publication sur les meublés de tourisme en 2023, ils vont progressivement se décliner par thématique : habitat, planification, mobilité, etc.

### **Le 1<sup>er</sup> numéro Focus de la série Planification est dédié à la mise en œuvre du ZAN.**

*En 2021, la loi Climat et résilience instaure l'objectif de zéro artificialisation nette des sols (ZAN) en 2050.*

*Cette nouvelle étape vers une gestion plus économe du foncier poursuit une démarche initiée depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Ce focus apporte des clefs de lecture sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre à l'échelle locale et sur les dernières évolutions du cadre juridique national.*

*Cette publication s'inscrit dans un cycle de rencontres organisées par QCD :*

- *2 ateliers sur le nouveau cadre juridique (70 participants) en 2022*
- *Tables rondes sur les « bonnes pratiques, les outils et méthodes », à Douarnenez (capture vidéo à disposition sur le site de QCD) en 2023*
- *Conférence « bilan de la consommation foncière 2011-2021 » en 2023*

---

**Pour information du Conseil d'administration.**

# LA MISE EN ŒUVRE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) : ACTUALITÉ JURIDIQUE

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, appelée communément loi Climat et résilience, instaure l'objectif de zéro artificialisation nette des sols en 2050 (ZAN). Cette nouvelle étape vers une gestion plus économe du foncier poursuit une démarche initiée depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Ce focus apporte des clefs de lecture sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre à l'échelle locale et sur les dernières évolutions du cadre juridique national.

## UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE PLANIFIÉE

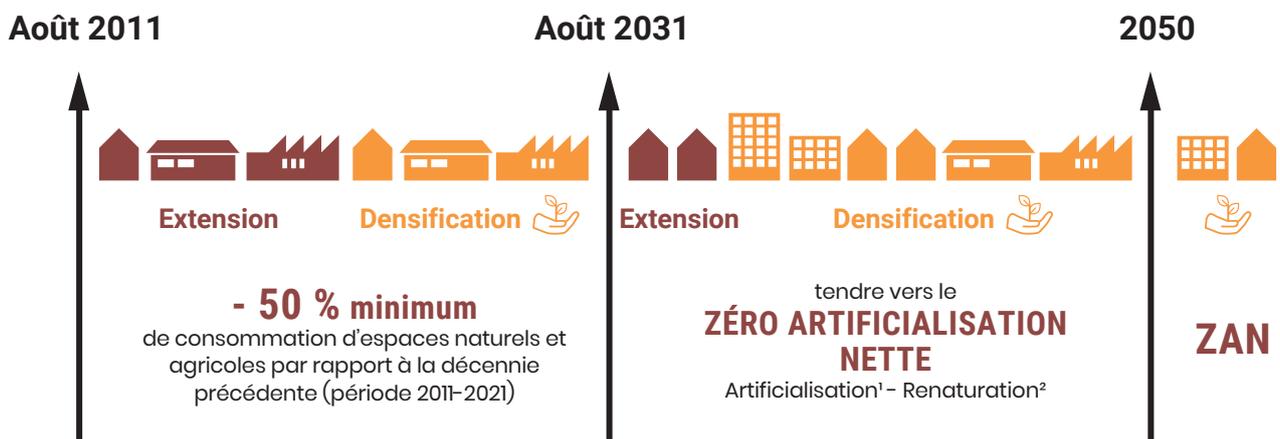
### LA FIN DE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'HORIZON 2050

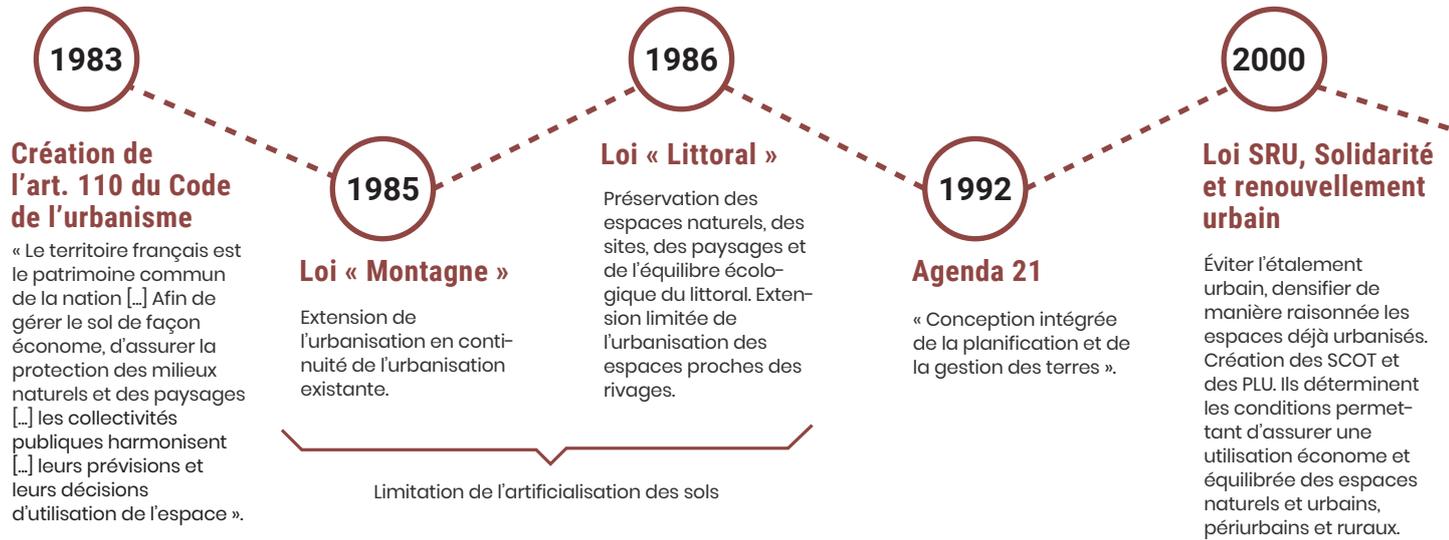
Depuis plusieurs décennies, le modèle d'étalement urbain est remis en question. Amorcé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il s'intensifie à partir des années 1970 avec le développement de la maison individuelle, des zones d'activités périphériques et de l'usage de l'automobile. Les limites du modèle sont apparues avec le temps : coûts d'aménagement, d'entretien des réseaux, allongement des temps de transport et dépendance aux mobilités carbonées, atteintes à la biodiversité par la rupture des corridors écologiques, gestion des eaux pluviales perturbée par l'imperméabilisation des sols, etc. Progressivement le législateur a incité les territoires à modérer leur consommation fon-

cière (cf. frise p. 2 & 3) pour finalement imposer en 2021 une trajectoire mesurable, assortie de délais de mise en œuvre.

### DES OBJECTIFS TRADUITS DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La mise en œuvre des objectifs de la loi Climat et résilience passe par le canal des documents de planification et d'urbanisme. Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), document de planification stratégique régional, est placé en première ligne pour la réalisation des objectifs fixés par la loi. Il donne la trajectoire à suivre pour le projet de territoire de la Région pour les 20 prochaines années, fixe des objectifs et définit des règles qui s'imposent aux documents d'urbanisme locaux, principalement les SCoT et à défaut les PLU.





Source : AUDAT, Comment comprendre l'objectif « Zéro artificialisation nette des sols », Décryptage, avril 2021.

Le projet de modification du SRADDET breton, arrêté en juin 2023, a pour but la mise en conformité avec cette loi. Il fixe, à l'échelle de la région Bretagne des objectifs territorialisés de réduction de la consommation foncière effective d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) de - 50 % sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente, puis de réduction progressive de l'artificialisation des sols pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

### UNE TERRITORIALISATION CONCERTÉE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La Région s'est dotée d'un outil de mesure de la consommation foncière uniforme sur le territoire régional, élaboré avec l'appui des agences d'urbanisme : le mode

d'occupation du sol (MOS). Sur une base commune, elle a pu concerter les élus des SCoT à travers la Conférence des SCoT et décider du partage de l'enveloppe foncière entre les territoires de SCoT, au regard de la situation de chacun d'entre eux. Plusieurs critères ont été pris en compte : efforts de sobriété foncière passés, dynamique démographique et économique, ressources en eau, risques littoraux, etc. Ainsi, la Cornouaille se voit dotée d'un capital foncier maximal de 674 hectares jusqu'en 2031 (cf. carte p. 4).

### DES OUTILS COMMUNS DE MESURE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Le mode d'occupation du sol est un outil cartographique d'observation du foncier qui permet de catégoriser son usage<sup>3</sup> selon l'occupation

effective du sol observée, et non selon le zonage du plan local d'urbanisme. Il s'appuie sur les données des fichiers fonciers de l'administration fiscale, l'interprétation de photographies aériennes et la vérification des territoires (EPCI, communes).

L'occupation du sol à grande échelle (OCS-GE) est un type d'outil similaire développé par l'État à l'échelle nationale. Il devra permettre de mesurer l'évolution de l'artificialisation des sols, notion appliquée à partir de 2031. Au-delà de l'usage, il spécifiera la couverture du sol : bâti, couvert végétal arboré, herbacé, surface d'eau, etc.

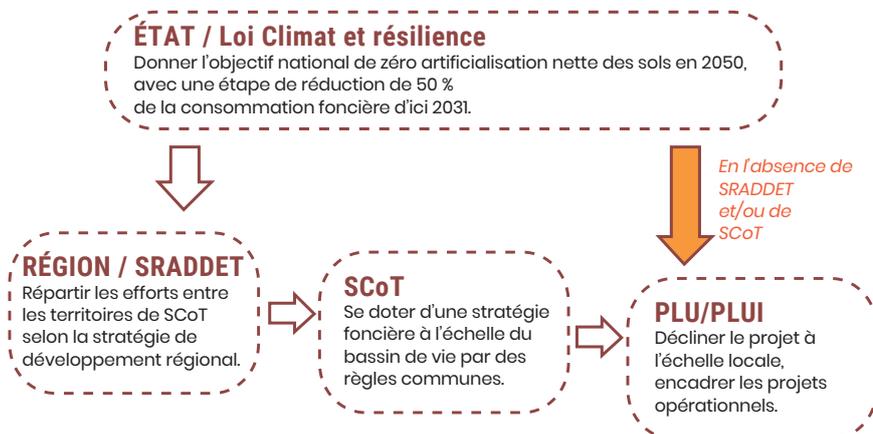
### DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DEPUIS LA LOI DU 20 JUILLET 2023

La loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. En voici les principales mesures.

### LA POURSUITE DU TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE LES SCOT ET LA RÉGION BRETAGNE

La Conférence des SCoT, installée en 2021 par la loi Climat et résilience, a permis aux élus des SCoT bretons d'échanger librement et régulièrement sur leurs visions de la politique foncière, de partager

#### Objectifs de réduction de la consommation foncière, qui fait quoi ?



## 40 années de la prise en compte croissante de la gestion économe de l'espace

2010

### Loi Grenelle II

Définition d'objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme (SCoT / PLU).



2014

### Loi ALUR, portant sur l'Accès au logement et un urbanisme rénové

Analyse des capacités de densification au sein des documents d'urbanisme.



Nicolas Hulot

« Zéro perte de biodiversité ».



2019

Emmanuel Macron

« Objectif présidentiel de zéro artificialisation nette (ZAN) ».



2018

### Plan biodiversité

« Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) ».



### Loi Elan portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Lutte contre la dévitalisation des centres-villes  
Création de nouveaux outils.

#LoiElan

leurs connaissances et de s'approprier collectivement ce sujet complexe pour porter une vision commune auprès de la Région. En 2024 elle devient légalement « Conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols », dite CRGZAN, avec pour mission de produire des rapports et bilans sur le suivi de l'artificialisation et de donner un avis consultatif sur l'inscription des projets d'envergure régionaux, nationaux et européens.

Afin de poursuivre la concertation engagée avec succès, la Région a souhaité transformer la Conférence des SCoT en une commission consultative de Conférence territoriale de l'action publique (CTAP Collectivités de Bretagne), tout en maintenant sa composition. Pour rappel, la CTAP est composée :

- du Président du Conseil régional de Bretagne,
- des 4 présidents des Conseils départementaux,
- des Présidents des EPCI de plus de 30 000 habitants,
- d'un représentant des EPCI de moins de 30 000 habitants par département,
- d'un représentant des communes de plus de 30 000 habitants par département,
- d'un représentant des communes entre 3 500 et 30 000 habitants par département,
- d'un représentant des communes de moins de 3 500 habitants par département,

- d'un invité permanent, le Président du CESER (conseil économique, social et environnemental régional).

### LE PRINCIPE DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR NE PAS ENTRAVER LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

Chaque commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme prescrit, arrêté ou approuvé avant le 22 août 2026 se voit garantir une surface minimale d'un hectare pour la première tranche de 10 ans (2021-2031).

La garantie communale est limitée par le droit commun du code de l'urbanisme. Ainsi, le respect des servitudes ou périmètres de protection environnementale (zones humides, réserves biologiques, etc.) reste en vigueur.

### DES SPÉCIFICITÉS POUR LES COMMUNES LITTORALES SOUMISES AU REcul DU TRAIT DE CÔTE

Les surfaces artificialisées dans une zone de recul du trait de côte peuvent être considérées comme désartificialisées si ces surfaces ont vocation à être renaturées dans le cadre d'un projet de recomposition spatiale du littoral. Au terme de chaque tranche de 10 ans, les surfaces non renaturées seront de nouveau considérées artificialisées. Cette disposition concerne les communes inscrites sur le décret-liste national<sup>4</sup>.

### UN RÉGIME SPÉCIFIQUE PROVISOIRE DU SURSIS À STATUER

L'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme peut surseoir à statuer sur des demandes pouvant compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers pour la période 2021-2031 susceptibles d'être fixés par le document d'urbanisme en cours d'élaboration ou de modification.

Le sursis doit être motivé par l'ampleur de la consommation du projet ou les faibles capacités résiduelles de consommation.

Il ne peut pas s'opposer aux projets compensant la consommation par la renaturation à surface équivalente. Le propriétaire du terrain qui se voit opposer cette décision peut mettre en demeure la collectivité de procéder à l'acquisition du terrain.

Une fois les PLU/PLUi approuvés, le sursis à statuer ou le refus d'une autorisation d'urbanisme au motif de la consommation d'espace seront impossibles.

### UN ÉLARGISSEMENT DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

La commune ou l'EPCI compétent peut définir dans le document d'urbanisme des secteurs prioritaires à mobiliser, présentant un potentiel

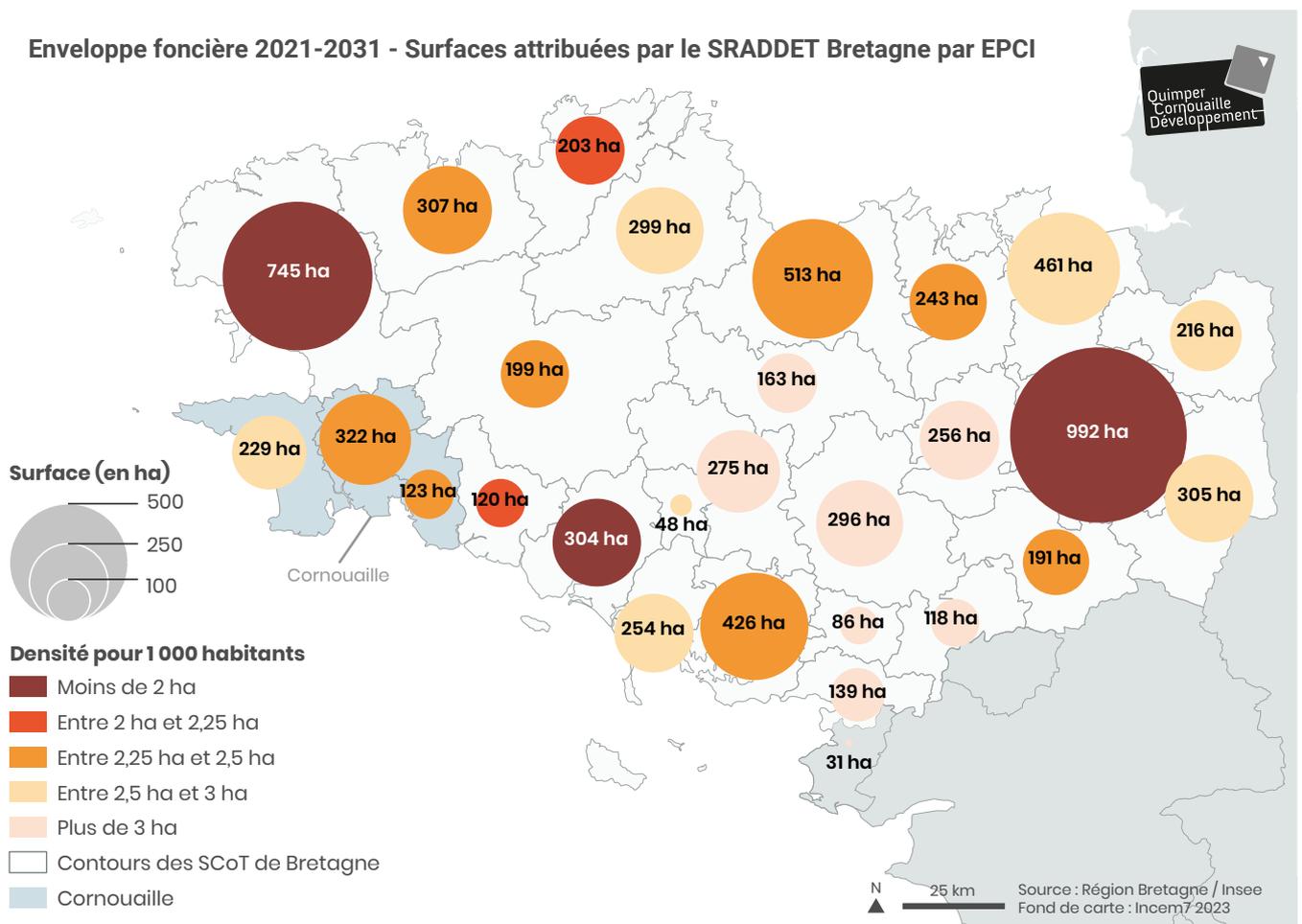
foncier majeur pour réduire l'artificialisation des sols :

- des terrains contribuant à la préservation ou à la restauration de la nature en ville (surfaces végétalisées ou naturelles dans des espaces urbanisés) ;
- des zones de renaturation présentant un fort potentiel (préservation ou restauration des continuités écologiques) pouvant être identifiées dans le SCoT ;
- des terrains susceptibles de contribuer au renouvellement urbain, à l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ou à la réhabilitation des friches.

## PASSER DE L'ÉTUDE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES À LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Selon le guide du ZAN publié par l'État le 21 décembre 2023, la somme des surfaces potentiellement urbanisables dans le projet de règlement du PLU<sup>5</sup>, situées en espaces naturels, agricoles ou forestiers selon le MOS, devra être compatible avec l'enveloppe foncière allouée au territoire par le SCoT. Des zones pourront également être planifiées pour une ouverture à l'urbanisation après 2031, au-delà de l'enveloppe foncière accordée pour la période 2021-2031.

### Enveloppe foncière 2021-2031 - Surfaces attribuées par le SRADET Bretagne par EPCI



1. Artificialisation : altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.  
 2. Renaturation (ou désartificialisation) : consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.  
 3. Au total, le MOS décline 50 usages, répartis dans 9 catégories (habitat, activités économiques, urbain mixte, équipements, infrastructures, défense, agricoles, carrières, naturel et forestier, surfaces en eau)  
 4. Liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral : décret n° 2022-750 du 29 avril 2022, mis à jour par le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024. Suivre les mises à jour de la liste des communes en application de l'article L. 321-15 du Code de l'environnement sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
 5. Les surfaces potentiellement urbanisables des PLU regroupent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), et les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)



## Attractivité économique et territoriale de la Cornouaille

### Synthèse

Infos sur les projets, ateliers, salons, menés par l'équipe attractivité afin de faciliter les recrutements et d'améliorer l'hospitalité des nouveaux actifs. Ces actions ont été définies en impliquant fortement les professionnels de l'emploi et les employeurs.

### Contexte

Les actions des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2024 ont suivi les orientations des instances de QCD en orientant le travail de l'équipe attractivité sur le champ de l'attractivité économique, de l'emploi et de l'hospitalité en lien avec les réseaux de recruteurs (employeurs et ressources humaines).

### Stand attractivité et destination au Forum création-reprise d'entreprises de CCA, 24/05/2024

L'événement a attiré 300 visiteurs de toute la Cornouaille et 40 partenaires. Olivier Bellec (Président de CCA) et Michel Loussouarn (VP de CCA à l'économie et au tourisme) ont visité le stand de QCD. Les porteurs de projets ont reçu des guides adaptés à leur profil, comme le Guide des porteurs de projets touristiques, la brochure Entreprendre et investir ou le Pass bienvenue à Quimper Cornouaille.

### Retour sur l'atelier marque employeur territoriale pour les services RH et communication des EPCI. QCD, 20/06/2024

L'équipe attractivité de QCD et DEN.bzh (porteur de la marque employeur des collectivités territoriales bretonnes développé par les quatre CDG) ont organisé un atelier participatif pour attirer et fidéliser des collaborateurs grâce aux atouts de la Cornouaille (boîte à outils de Quimper Cornouaille) à l'attention des directions RH et communication des EPCI qui étaient tous présents soient 15 participants. Il s'agit d'une action déployée pour répondre à l'enjeu d'attractivité du service public suite à notre participation au Forum de l'emploi public à Brest en février 2024. Un second atelier est envisagé.

### Relance du réseau des développeurs économiques de Cornouaille, 9/07/2024

Au sommaire de la réunion de relance du réseau des développeurs économiques de Cornouaille : attractivité économique et territoriale, foncier économique et logement des actifs. L'ensemble des développeurs économiques et emploi des 7 EPCI était présent pour échanger et partager sur des sujets regroupant diverses expertises de QCD.

### Paris je te quitte : le territoire de Quimper Cornouaille en ligne, 5/09/2024

Le dossier « [découvrir Quimper Cornouaille](#) » est la 6<sup>e</sup> et dernière communication après les 5 autres dossiers [Vivre, Travailler, S'installer](#), un [portrait](#) et une [vidéo](#) (site internet, réseaux sociaux) de Paris je te quitte pour l'attractivité de Quimper Cornouaille. La Cornouaille fait partie des 60 territoires référencés sur la plateforme spécialisée en mobilités professionnelles pour les actifs des métropoles françaises Un bilan de la campagne est prévue fin octobre 2024 en vue de considérer la reconduction du partenariat pour 2025. Coût : 5 160 euros TTC

### **Salon Point de vue RH, Quimper 5-6/11/2024**

Quimper Cornouaille Développement, partenaire du salon depuis son lancement en 2022, sera présente au salon Point de Vue RH 2024, organisé par la SEM Quimper Evènements les 5 et 6 novembre au Chapeau-Rouge à Quimper. Au vu du succès rencontré en 2023, près de 1 000 dirigeants d'entreprises et professionnels des ressources humaines présents à Quimper, l'édition 2024 transforme son modèle : payant, contenus enrichis, 2 jours complets. QCD présentera sur un stand la Boîte à outils de Quimper Cornouaille, le *Pack recruteur* et les *Pass bienvenue* pour les nouveaux actifs cornouillais.

### **Atelier participatif "Le territoire un atout pour recruter et fidéliser", QCD et APEC, Agence Cuzon 7/11/2024**

QCD s'associe à l'APEC Bretagne pour aider les recruteurs à développer leur attractivité, à mieux recruter et fidéliser, grâce à la mise en valeur des atouts de la Cornouaille. Les recruteurs et professionnels des RH, privés et publics, sont conviés à participer à un atelier pratique de 2 h (jauge limitée à 15 personnes) qui leur permettra de découvrir comment le territoire d'implantation peut devenir un atout pour mieux attirer, recruter et fidéliser.

### **Salon nouvelle vie pro, Paris, 14/11/2024**

QCD participera au stand « envie d'ailleurs » de Paris je te quitte, sur le salon professionnel Nouvelle vie pro. L'objectif est de présenter aux actifs en recherche de mobilités la Cornouaille, informer sur la dynamique économique (secteurs et entreprises qui recrutent, offres d'emploi...), faire découvrir le cadre de vie pour démarrer une nouvelle vie professionnelle). Coût du salon : 2 340 euros TTC (hors frais de déplacement).

### **Salon du travail et de la mobilité professionnelle, Paris, 23-24/01/2025**

QCD participera à la 11<sup>e</sup> édition du salon de référence nationale en termes de mutation professionnelle (19 000 visiteurs, 110 stands, conférences, coaching...). L'objectif est de présenter la Cornouaille, la dynamique économique à travers des opportunités professionnelles dans le privé et le public, l'équilibre vie pro/vie perso, le *pass bienvenue* avec le guide *S'installer à Quimper Cornouaille*. Invitation est faite aux EPCI (développement économique) de partager le stand (QBO sera présente). D'autres acteurs socioéconomiques pourront être conviés. Coût du salon : 8 664 euros TTC, hors frais de déplacement.

---

### **Pour information du Conseil d'administration.**

## Destination touristique Quimper Cornouaille : point à date

### En synthèse

La stratégie touristique cornouaillaise, inscrite dans la Destination Quimper Cornouaille (les 7 EPCI adhérents de QCD et Quimperlé Communauté) pour les années 2023 à 2025, comporte 4 axes thématiques majeurs qui ciblent aussi bien les visiteurs que les habitants :

- Valoriser les savoir-faire de Cornouaille
- Développer une itinérance durable sur l'ensemble de la Destination
- Développer le nautisme pour tous
- Développer des outils partagés pour un bon accueil

Un rapide tour d'horizon des projets est proposé ci-après, notamment afin que les opportunités de financement soient saisies au maximum par les collectivités et acteurs touristique cornouaillais.

### 1. Valoriser les savoir-faire locaux (information)

#### a- Audits d'entreprises pour permettre la visite ou l'optimiser

A ce jour, 13 entreprises ont été auditées dans des conditions financières très attractives, grâce au soutien financier de QCD (sur fonds propres) et de la Région Bretagne. Il reste encore 5 audits à réaliser dans le cadre de la convention liant QCD à Entreprise et Découverte.

Nom entreprise	Secteur d'activité	EPCI
Haliotika- Cité de la Pêche	Musée	CC Pays Bigouden Sud
Compagnie Bretonne / Conserverie Furic	Conserverie	CC Pays Bigouden Sud
JB Océane / Conserverie Jean Burel	Conserverie	Concarneau Cornouaille Agglomération
Kerbriant	Conserverie	Douarnenez Communauté
Marin Coathalem	Biscuiterie	Douarnenez Communauté
Plijadur	Brasserie	Douarnenez Communauté
Miss Terre de l'Ouest	Atelier de céramique	Douarnenez Communauté
Au temps des z'abeilles	Rucher/miellerie	Douarnenez Communauté
Diaoul	Brasserie	Douarnenez Communauté
Les savons de Juliette	Savonnerie	CC du Pays Fouesnantais
Les céramiques de Cornouaille	Atelier de céramique	CC du Pays Fouesnantais
Esprit Safran et Cie	Producteur de safran	CC du Haut Pays Bigouden
Distillerie des Menhirs	Distillerie/cidrerie	Quimper Bretagne Occidentale
<b>Audits prévus – Courant octobre</b>		
Les fruits d'Arthur	Producteur	Douarnenez Communauté
Spiruline de Bretagne	Producteur	Douarnenez Communauté
Les atelier Jean-Moulin	Tiers-lieu	CC Cap Sizun Pointe du Raz
L'amer D'Iroise	Brasserie	CC Cap Sizun Pointe du Raz

### **b- Appel à manifestation d'intérêt pour soutenir l'investissement**

A ce jour, 7 650 € ont été alloués dans le cadre de l'AMI (à une entreprise et 2 autres sont en cours de finalisation de leur demande).

Pour mémoire, les dépenses éligibles (accessibles jusqu'au 30 juin 2025), avec taux de financement régional de 50 % (dans le respect de plafonds) :

- Signalétique intérieure / extérieure
- Agencement des espaces recevant du public
- Outils de médiation et/ou supports de visite
- Besoins spécifiques à l'entreprise

En parallèle, dans le cadre de la mise en valeur des savoir-faire, une aide exceptionnelle de 21 210 € a été accordée à Haliotika (en mars 2024) dans le cadre de leur projet de nouvelle scénographie et parcours de visite.

### **c- Vers des parcours de découverte des savoir-faire**

Comme prévu au plan d'actions, les prochains mois seront dédiés également à la construction d'un parcours de visite d'entreprises en Cornouaille, destiné à proposer aux habitants et aux visiteurs une découverte de la diversité de la Cornouaille.

Un premier parcours sera construit sur les activités maritimes. Ce travail est engagé, en lien avec les services des EPCI, les offices de tourisme, la CCI 29, les acteurs de la culture et les entreprises concernées.

## **2. Développer une itinérance durable sur l'ensemble de la Destination**

3 nouvelles opportunités de soutien à l'investissement :

### **a- Développer la mise en tourisme des itinéraires structurants**

Le bureau d'études SOLCY accompagne les huit collectivités de la Destination dans leur **projet de réalisation de pôles de services vélo**, en fournissant une assistance à maîtrise d'ouvrage. Aujourd'hui, chaque EPCI a bénéficié d'un entretien en visioconférence avec SOLCY, permettant de proposer une première prévision et localisation des pôles. La plupart des services étant déjà existants, il s'agit davantage de compléter les équipements ou de renouveler ceux en place plutôt que de créer de nouvelles infrastructures.

Sur la base de ce diagnostic, SOLCY prépare pour chaque EPCI une fiche technique détaillée et un plan de financement adapté à chaque pôle, garantissant ainsi l'accès aux financements mobilisables, notamment les crédits alloués par la Région Bretagne, et ceux de l'ADEME. Cette proposition technique sera exposée par mail vers le 10 octobre avant d'être rediscutée en COTECH Destination.

Comme pour d'autres stratégies déployées à l'échelle de la Destination, les élus conserveront évidemment leur libre arbitre quant à la mise en œuvre des préconisations.

## **b- Améliorer l'accueil des camping-cars**

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en tourisme des aires d'accueil de camping-cars est ouvert jusqu'au 31 mars 2025. Cet AMI vise à accompagner les collectivités (et privés) dans l'amélioration des aires d'accueil existantes, en favorisant une meilleure intégration paysagère.

Les projets pourront inclure l'achat d'essences végétales locales, de mobilier urbain, de services annexes pour les vélos et d'outils de médiation touristique.

L'AMI est accessible y compris aux collectivités ayant déjà bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du schéma d'accueil des camping-cars en Cornouaille (2020/2021). Pour les autres projets, une étude garantissant l'harmonisation paysagère et environnementale sera exigée pour les volets 2 et 3.

- Volet 1 : Etude paysagère : 3 000 € maximum
- Volet 2 : Mobilier urbain : 10 000 € max – 50 % tx intervention
- Volet 3 : Services annexes : 10 000 € max – 50 % tx intervention

Il s'agit d'une opportunité de financements complémentaires à ce que la Région a financé ces dernières années.

## **c- « Maisons de la mobilité »**

Les projets de "maison de mobilité" identifiés par les EPCI de Quimper Bretagne Occidentale et de Concarneau Cornouaille Agglomération vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de services spécialement adaptés aux cyclistes. Ces initiatives visent à offrir aux Cornouaillais, ainsi qu'aux visiteurs en itinérance, des **infrastructures sécurisées pour stationner leurs vélos à proximité des pôles d'échanges multimodaux. En plus d'un stationnement sécurisé, ces maisons de mobilité proposeront des services dédiés**, tels que des points de réparation ou de recharge pour vélos électriques, facilitant ainsi les déplacements à vélo et encourageant une mobilité plus durable en Cornouaille.

## **d- Autres**

Un autre projet d'accompagnement est en cours de rédaction et validation. Celui-ci vise à **soutenir les collectivités dans le développement d'itinéraires cyclables attractifs**, intégrés aux réseaux régionaux (Véloroutes V45 / V7 et liaison Départementale Douarnenez-Quimper-Pont-l'Abbé), tout en favorisant la mise en place de services et d'infrastructures durables. Ce soutien serait plafonné à 20 000 € par projet, avec un taux d'intervention maximal de 50 % des coûts éligibles. Ces crédits régionaux alloués à la Destination permettront de renforcer l'attractivité cyclotouristique du territoire, en lien avec les objectifs de transition écologique et de valorisation du patrimoine local.

## **3. Nautisme pour tous**

### **a- Appel à manifestation d'intérêt « Lever les freins à la pratique nautique »**

Les porteurs de projets éligibles : collectivités, structures nautiques.

Date limite pour candidater : 31 janvier 2025.

Les dépenses éligibles et taux de financement régional :

- Volet 1 - Accueil des personnes en situation de handicap : 10 000 € max – 50 % tx intervention
- Volet 2 - Accueil des clientèles toute l'année : 4 000 € max – 50 % tx intervention
- Volet 3 - Accueil des personnes éloignées de la pratique : 3 000 € max – 50 % tx intervention
- Volet 4 - Bassin d'aisance nautique, dans le cadre d'une pratique encadrée : 2 800 € max.

A ce jour, 4 structures (2 écoles de surf, 1 centre-nautique, 1 association) ont candidaté.

### **b- Journées de sensibilisation au handicap pour les acteurs nautiques**

Objectif : sensibiliser les professionnels du nautisme en Cornouaille et discuter des bonnes pratiques pour garantir l'inclusion des activités.

Partenaires : EPSM de Cornouaille, CHIC, Maison sport-santé de Cornouaille

Dates :

- 17 octobre au centre nautique de Creac'h Gwen à Quimper (proposition de point presse par les élus concernés)
- 14 novembre : journée éductour pour 30 professionnels au centre nautique de Moulin Mer à Logonna-Daoulas

La participation à l'une au moins de ces journées conditionne l'éligibilité des porteurs de projets aux aides régionales administrées via la Destination touristique de Quimper Cornouaille animée à par QCD.

### **c- WindCornouaille (pour échanges)**

Le projet, extension à la Cornouaille du projet WindMorbihan, consiste à équiper les bassins de navigation de Cornouaille avec des capteurs de vent en temps réel. Une interface numérique permettra la consultation des conditions de vent, ainsi que des informations / sensibilisation des usagers sur la protection des écosystèmes.

Partenaires : Ecole nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN), Office français de la biodiversité

- L'équipement de 4 capteurs est acquis (financement Région) : Trégunc, Les Glénan, Penmarc'h, Pointe du Raz.
- Le fonctionnement annuel (maintenance) pour 4 capteurs s'élève à 10 000 €.
  - Quels seront les EPCI financeurs ?
  - Quelles modalités de paiement (via QCD moyennant un complément compris dans les cotisations 2025, ou via une convention EPCI – ENVSN – QCD) ?
- Pour couvrir l'intégralité de la Cornouaille, un 5<sup>ème</sup> capteur est envisagé en baie de Douarnenez, en presqu'île de Crozon. Il pourrait être financé par les crédits alloués à la Destination (Région), mais l'implication de l'EPCI concerné semble nécessaire.

---

**Pour information du Conseil d'administration.**

### 10. Synthèse et suites des Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille

#### Synthèse

Suite aux Assises de la culture et de la langue bretonnes qui se sont tenues le 25 novembre 2023 à Quimper, un livret de synthèse et de préconisations a été produit, remis sur table ce jour.

Un groupe jeunes constitué autour de ces problématiques à la manière d'une convention citoyenne locale a démarré ses travaux le 11 septembre 2024.

#### **Synthèse et préconisations - Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille**

Les Assises de la culture et de la langue bretonnes en Cornouaille se sont déroulées à Quimper le 25 novembre 2023, réunissant plus de 130 personnes.

Suite à cet événement, un livret de synthèse et de préconisations a été produit par le groupe de travail. Le document est remis sur table.

#### **Suite des Assises : constitution d'un groupe jeunes**

Le CDC a souhaité donner une suite à cette première étape, à travers la **constitution d'un groupe jeunes** à qui il est proposé de prendre la parole, dans le cadre d'un groupe de travail et de réflexion sur ces thématiques.

A travers cette démarche, le Conseil de développement poursuit son travail de valorisation de la participation citoyenne à travers une démarche spécifique en direction de la jeunesse.

Ce groupe, composé d'une quinzaine de personnes âgées de 18 à 35 ans, se réunira entre 6 et 8 fois au cours de l'année. Un livrable sera finalisé en juin 2025, qui pourra faire l'objet d'une présentation auprès du CA de QCD.

L'accompagnement du groupe sera réalisé par Culture Lab 29.

*Annexe remise sur table : livret de synthèse et de préconisations*

---

**Pour information du Conseil d'administration.**



## Renouvellement des membres du Conseil de développement de Cornouaille

### Synthèse

Le Conseil de développement de Cornouaille (CDC) est en cours de renouvellement. Les EPCI du territoire sont invités à proposer des candidatures à parité femmes-hommes issues de leurs territoires respectifs.

Le renouvellement interviendra le 28 novembre 2024 lors d'une Assemblée plénière d'installation.

Pour rappel, les Conseils de développement sont des instances de participation citoyenne obligatoire dans tout EPCI de plus de 50 000 habitants. Le Code général des collectivités territoriales stipule qu'il « est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public ». En Cornouaille, le choix a été fait de mettre en œuvre un Conseil de développement à l'échelle cornouaillaise.

### Sollicitation des EPCI

Dans le cadre du renouvellement du Conseil de développement de Cornouaille, un courrier a été adressé le 8 juillet 2024 par la Présidente de QCD aux Président.e.s des EPCI membres afin de les inviter à proposer des candidatures issues de leurs territoires respectifs. La parité femmes-hommes est nécessaire, notamment afin de pouvoir bénéficier d'une subvention du Conseil régional de Bretagne, qui contribue au financement du CDC à hauteur de 80 % de l'ensemble de ses dépenses.

Les EPCI étaient invités à communiquer une liste de candidatures avant le 16 septembre 2024. Une réunion de présentation des missions et du fonctionnement du CDC est prévue le 14 octobre (*ndlr : veille du conseil d'administration*).

Au 7 octobre, cinq EPCI ont communiqué une liste de candidats ; celle-ci vient compléter la liste des membres actuels ayant fait part de leur souhait de renouveler leur mandat (environ la moitié des membres actuels, soit 26 membres). Conformément au règlement intérieur du CDC, QCD et le CDC peuvent également proposer des candidatures dans le cadre du renouvellement.

Les EPCI n'ayant pas répondu sont invités à soumettre au plus vite la liste de leurs candidat.e.s.

## **Assemblée plénière d'installation**

La composition du Conseil de développement sera validée sur le plan formel par le Bureau de QCD, en amont de l'assemblée plénière d'installation prévue le 28 novembre.

*Annexe : liste des membres actuels ayant manifesté leur souhait de renouveler leur mandat et nouvelles candidatures présentées par les EPCI à la date du 07/10/2024.*

---

**Pour information du Conseil d'administration.**

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT de Cornouaille

Nom	Prénom	Organisme	EPCI	Colonne 1
<b>CCA</b>				
<b>Renouvellement</b>				
BODIN	Pascale	Gérante de Pascale Bodin carnettiste El, auteure illustratrice	CCA	pascale.bodin29@orange.fr
<b>Propositions EPCI</b>				
AMEZIANE	Nadia	Professeure au MNHN, membre du Césér Bretagne	CCA	nadia.ameziane@mnhn.fr
<b>Cap Sizun Pointe du Raz</b>				
<b>Renouvellement</b>				
GORAGUER	Marie Andrée	Retraitée, ingénieure eau et environnement, Administratrice de Bretagne Vivante	CCCS	marie-andree.goraguer@wanadoo.fr
GOUZIEN	Annie	VP ADESS, retraitée ingénieure recherche sociologue - maritime et pêche	CCCS	annie.gouzien@orange.fr
<b>Propositions EPCI</b>				
DANIEL	Alain	Directeur d'hôpital honoraire	CCCS	
PIUECH	Claude	Ancien directeur de Kerne Elagage, Président de l'interclub économique de Cornouaille	CCCS	ppuech@groupe-kerne.bzh
GOMEZ	Laurent	Ancien ingénieur	CCCS	Laurent.gomez29770@gmail.com
<b>Candidatures extérieures</b>				
ALLANIC	Claude	Ancien officier sapeur pompier, membre du Conseil des sages d'Audierne	CCCS	claud.allanic@hotmail.fr
<b>Haut Pays Bigouden</b>				
<b>Renouvellement</b>				
FOLK	Leon	Retraité, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	CCHPB	lfolk@wanadoo.fr
<b>Propositions EPCI</b>				
<b>Pays bigouden Sud</b>				
<b>Renouvellement</b>				
ACQUITTER	Thierry	Hotelier, fondateur Bigouden Makers	CCPBS	tacquitter@gmail.com
DUGOUA	Daniel	Retraité, ANPE	CCPBS	daniel.dugoua@gmail.com
<b>Propositions EPCI</b>				
MAMINO	Hervé	Directeur du lycée professionnel maritime	CCPBS	herve.mamino@developpement-durable.gouv.fr
THOMAS	Patricia	Responsable d'agence chez O2 services	CCPBS	patricia.thomas@o2.fr
FRANGEUL	Jean-Luc	Responsable de l'association Outils en main	CCPBS	loutilenmaindupaysbigouden@gmail.com
LATIMIER	Anna	Directrice d'Haliotika	CCPBS	direction@haliotika.com
TROLEY	Yann	Salarié coordinateur de NPB	CCPBS	yann.trolley.npb@gmail.com
LE LAY	Ludovic	Armateur à la pêche hauturière (Hent ar Bugale)	CCPBS	lley@hentarbugale.com
<b>Pays Fouesnantais</b>				
<b>Renouvellement</b>				
BILLON	Albert	Retraité - DIRECCTE Bretagne / Mutations Economiques Finistère	CCPF	albert.billon.dz@gmail.com
JODOCIUS	Xavier	Retraité banques et assurances, Président des Ateliers fouesnantais	CCPF	xavierjodocius@gmail.com
LE CORRE	Jean-Paul	Retraité électrotechnicien-chauffagiste, ex-élu CMA & CMAR	CCPF	domotic.asel@wanadoo.fr
L'HOSTIS	Denez	Retraité, chercheur INRA et IFREMER, Président d'honneur de France Nature Environnement	CCPF	denez.lhostis@orange.fr
<b>Propositions EPCI</b>				
LAHUEC	Irène		CCPF	micheletirene@orange.fr
<b>Candidatures extérieures</b>				
FILETTE	Philippe	Directeur général des Ateliers fouesnantais	CCPF	PFilet@ateliersfouesnantais.fr
<b>Douarnenez Communauté</b>				
<b>Renouvellement</b>				
BREMAUD	Loïc	Retraité, enseignant chercheur à l'Université de Rennes 2	Douarnenez Co	loicbremaud29@gmail.com
CARETTE	Aude	Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez	Douarnenez Co	direction@douarnenez-tourisme.com
LE MOAN	Amandine	Co-fondatrice de l'association Ystopia	Douarnenez Co	amandine.lemoan@ystopia.org
PLENIER	Marie-Noëlle	Directrice de la Pointe de Penmarch	Douarnenez Co	mplenier@orange.fr
SERGEANT	Gildas	Retraité chef cuisinier marine marchande, ex co-Président d'Emglev Bro D et Inizi	Douarnenez Co	sergent.gildas@gmail.com
<b>Propositions EPCI</b>				
TUPIN	Hugues	Ancien agent de collectivité territoriale	Douarnenez Co	htupin29@gmail.com
HASCOET	Pascal	Marin	Douarnenez Co	pascalhascoet29100@gmail.com
CHANCERELLE	Bruno	Ancien cadre commercial	Douarnenez Co	bchancerelle@club-internet.fr
<b>Candidatures extérieures</b>				
BAUMIER	Jean-Xavier	Responsable technique CIAS Cap-Sizun Ehpad La Fontaine	Douarnenez Co	jiix@hotmail.fr
<b>QBO</b>				
<b>Renouvellement</b>				
BOUSSARD	Claude	Retraité, Fédération finistérienne des entreprises de travaux publics	QBO	famille.boussard@orange.fr
DAUDUS	Malvina	Directrice du développement à l'OPAC de Quimper	QBO	mdaudus@opac-cornouaille.fr
GOUEROU	Anne	Réalisatrice, Vice-Présidente du Pôle Audiovisuel de Douarnenez Cornouaille	QBO	gouerou-anne@orange.fr
GUILLAMOT	Yann	Retraité, Président d'un comité de soutien à Diwan, membre du Bureau de Mervent	QBO	yannguillamot@hotmail.com
HUNTZINGER	France	Retraitée Universitaire, Présidente ADESS Pôle Economie sociale et solidaire en Cornouaille	QBO	france.huntzinger@orange.fr
NOIZET	Pascal	Permanent CFDT Secrétaire départemental UD CFDT du Finistère	QBO	pascal.noizet@wanadoo.fr
MENGUY	Yannig	Directeur MERVENT	QBO	renezh@mervent.bzh
MUZELLEC	Gwenaëlle	Gérante de l'Atelier du Staff, élue CMA, trésorière CAPEB	CMA	gwenaëlle.muzellec@cma-bretagne.fr
PORTAL-SELLIN	Rachel	Directrice adjointe Finistère Mer Vent	QBO	rachel.portal-sellin@finistermervent.com
RAGUENES	Nicole	Retraitée, Analyses agro-alimentaires	QBO	nicoleraguenes7@gmail.com
TAMARO	Annick	Enseignante chercheur UBO : enseignante à l'ESIAB et chercheur au LEGO	QBO	annick.tamaro@univ-brest.fr
VAN WIJK	Guillaume	Coordinateur ADESS Cornouaille	QBO	van.wijk.guillaume@gmail.com
<b>Propositions EPCI</b>				
<b>Candidatures extérieures</b>				
TAMARO	Bertrand	Fondé de pouvoir (adjt Dir Finance) Cpm du Finistère	QBO	tamaro1@free.fr
<b>MENES</b>				
MENES	Jonathan	EDF		jonathan.menes@edf.fr
POULIQUEN	Yannick	Mission Locale de Cornouaille		ypouliquen@mlcornouaille.bzh
LE ROUX	Brigitte	CFDT		leroux11@orange.fr
LE GUEN	Marie	Présidente association « Demain, Saint-Gué »		contact@saint-guenole.bzh



## Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

### Conseils d'administration / Assemblées générales

- Mardi 15 octobre (9h30) : **Conseil d'administration**
- ANNULE - Mercredi 11 décembre (10h) : **Conseil d'administration** – ANNULE
- Les prochains Conseil d'administration & Assemblée générale se tiendront dernière semaine de janvier ou 1<sup>ère</sup> semaine de février 2025.

### Autres réunions / événements

#### OCTOBRE :

- Mardi 15 : **Bureau et comité syndical SYMESCOTO**
- Mardi 15 : **Comité de suivi des fonds européens** (Saint-Malo)
- Jeudi 17 : **Journée de sensibilisation Handicap – Nautisme** (Creac'h Gwen, Quimper)
- Jeudi 17 : **Réseau TYNEO au salon Point P** (Quimper)
- Vendredi 18 : **Université BreizhMer** (Pont l'Abbé)

#### NOVEMBRE :

- Lundi 4 : **Cotech Destination**
- Mardi 12 : **COFIL Destination**
- Jeudi 14 : **Salon Nouvelle vie pro** (Paris)
- Vendredi 15 : **Comité de lecture de l'Observatoire de l'habitat**
- Vendredi 15 : **Réunion des DGS** (*potentiellement reportée ultérieurement si CA de décembre annulé*)
- Mardi 19 et mercredi 20 : **Destination – Formation numérique nautisme**
- Jeudi 28 : **Assemblée plénière d'installation du nouveau Conseil de développement**
- Jeudi 28 : **CLS – 2<sup>nde</sup> réunion du CPPS**

#### DECEMBRE :

- Mardi 3 : **Assises citoyennes de la mer et du littoral** (Fouesnant)
- Mercredi 4 : **Copil Révision du SCoT de l'Odét**
- Lundi 9 : **CLS - Réunion plénière Coordin'acteurs**
- Vendredi 13 : **RDV de l'habitat – Meublés de tourisme** (*lieu à définir*)
- Mardi 17 : **Copil CLS**
- Mardi 17 : **Bureau et comité syndical SYMESCOTO**

---

**Pour information du Conseil d'administration.**



## Renfort temporaire de l'équipe tourisme de QCD

### Contexte

L'équipe de QCD en charge de l'animation de la Destination touristique de Quimper Cornouaille est passée de 4 à 3 ETP en 2023, suite au départ non remplacé de Mathilde Paillot.

Durant l'année 2024, l'équipe a été très largement incomplète et pourrait l'être jusqu'à la fin de l'année, et peut-être même sur une partie de 2025, en raison des arrêts de travail successifs de Stéphane Allain (4 mois travaillés en 2024).

A ce jour, seules deux salariées gèrent la Destination (8 EPCI, 10 offices de tourisme, 83 communes), avec un accompagnement de Tristan Douard : Héloïse Colin et Clémence Gauriveaud.

Cela génère un fort risque de *surcharge de travail*, mais aussi une *incapacité concrète à mettre en œuvre l'intégralité du plan d'actions* qui a été adopté pour les années 2023-2025, au détriment des acteurs du tourisme en Cornouaille et des EPCI notamment.

Pour rappel, ce sont 738 000€ de crédits d'investissement régional qui peuvent être fléchés sur des projets de développement territorial (collectivités et acteurs privés) pour les années 2023 à 2025.

Pour mémoire, le **dispositif de financement régional** pour la destination touristique prévoit :

- Un financement de 70 000€ / an pour financer les postes de QCD affectés à l'animation de la Destination (pour 3 ETP) ;
- Une possibilité, *confirmée tout récemment*, de financer des dépenses de fonctionnement, pour des projets, études ou actions ponctuels, avec un *taux de financement maximum de 80 %* par la Région.

Le montant de l'enveloppe annuelle est de 32 841€/an pour la Cornouaille, sur laquelle il reste 10 841€ disponibles pour l'exercice 2024. Pour 2025, déduction faite de certains projets déjà envisagés, une enveloppe de 14 041€ pourrait être allouée au financement d'un poste en CDD, sous réserve de l'accord du COPIL de la Destination (le 12 novembre prochain).

### Proposition

Il est proposé d'embaucher, en CDD, un.e chargé.e de mission à même d'apporter le renfort nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions de la Destination touristique, notamment sur les axes suivants :

- L'accompagnement de porteurs de projets (publics comme privés), notamment dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt de la Destination ;
- La conception et la mise en œuvre d'un parcours de découverte des savoir-faire maritimes en Cornouaille ;
- L'animation des acteurs nautiques cornouaillais.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant, sous réserve notamment de la décision du COPIL de la Destination :

	Dépenses	Ressources
CDD 6 mois 2024-2025	28 000	
Financement régional (80 %)		22 400
Autofinancement QCD	5 600	

---

**Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le recrutement en CDD d'un.e chargé.e de mission tourisme pour une durée de 6 mois et autorise le vice-Président à signer les documents y afférents.**

**La Présidente,**



**Isabelle ASSIH**



# Quimper Cornouaille Développement

---

## **Instances**

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

[soisik.dijon@qcd.bzh](mailto:soisik.dijon@qcd.bzh)

## **Quimper Cornouaille Développement**

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

**[www.qcd.bzh](http://www.qcd.bzh)**